

Hausse de 400% des suicides chez les 15 à 20 ans

Le nombre de suicides chez les jeunes de 15 à 20 ans a augmenté de 400 pour 100, au Québec, au cours des dix dernières années. Cette progression est d'autant plus dramatique que le taux de croissance du suicide pour la population en général, au cours de la même période, est de quatre ou cinq pour 100. En chiffres absolus, cependant, ce sont encore les plus de 20 ans qui recourent davantage au suicide. C'est ce qu'a révélé au SOLEIL, hier, M. Michel Forget, chercheur au Centre de prévention du suicide de Québec.

Les détails, page A-4



Jean-Claude Lauzon

« Un zoo la nuit » rafle tout au gala des Génie

Le film « Un zoo la nuit » a rafle hier soir la quasi totalité des trophées lors de la cérémonie de remise des prix Génie 1988, décernés annuellement aux meilleurs artisans de l'industrie cinématographique canadienne. Le long métrage québécois a battu un record en remportant 13 prix sur un total de 15. « Un zoo la nuit » a été couronné meilleur film de l'année et Jean-Claude Lauzon a mérité le Génie du meilleur réalisateur, en plus de celui du meilleur scénario. Lauzon a indiqué qu'il ne s'attendait pas à un tel triomphe, étant donné que l'an dernier le film « Le déclin de l'empire américain » avait récolté huit prix.

Les détails, page B-10

Achetons ANTIQUITES

Meubles anciens de tous genres, successions, tableaux de grande valeur, bronze, argenterie, etc. Payons très bons prix, allons partout, acceptons frais virés. Composez un seul numéro: 832-1930

LE SOLEIL

MERCREDI 23 MARS 1988
 QUÉBEC, 92^e année, no 85

76 pages, 5 cahiers + 1 tabloid

Livraison à domicile (7 jours) 3,00\$
 35¢

CHALET D'HIVER
 Réserve des Laurentides
 1-800-462-5349
 (sans frais)
 890-5349
 (région de Québec)

SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Quand une assistée parle à Paradis...

Les « pauvres » défilent en commission parlementaire pour dénoncer la réforme de l'aide sociale du ministre Pierre Paradis. Lundi, Carmen Deschênes, d'Hébertville, a réalisé son rêve en témoignant, à l'Assemblée nationale, du « déshonneur » d'être assistée sociale et de ses tracas de mère de famille: ne pouvoir donner à son enfant, tanné des sandwichs aux oeufs, les dollars pour un repas chaud à l'école...

Page B-4

J-JACQUES SAMSON



LE MONDE



François Mitterrand

Mitterrand réclame un 2^e mandat

Le président François Mitterrand, âgé de 71 ans, a annoncé hier sa candidature pour un second septennat, mettant ainsi fin à des mois de spéculations sur ses intentions. Page E-1

LE SOMMAIRE

- Annonces classées..... E-3 à E-11
- Arts..... B-8 à B-13
- Bridge..... E-7
- Consommation..... Cahier D
- Crayons de soleil..... B-14
- Décès..... E-13
- Dossiers..... B-5
- Economie..... C-1 à C-4
- Editorial..... B-4
- Horoscope..... E-7
- Monde..... D-9 à D-12 et E-1 et E-2
- Mots croisés..... E-4
- Mot mystère..... E-4
- Où aller à Québec..... B-12
- Patron..... E-11

LA MÉTÉO



Chutes de neige dispersées. Possibilité de pluie verglaçante en soirée. Maximum de moins 2 à moins 4. Demain: nuageux.

Détails, page E-3

L'expulsion des 37 Turcs SUSPENDUE



Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Benoit Bouchard, a levé temporairement, hier, la menace d'expulsion pesant sur quelque 37 ressortissants turcs.

Le match Ottawa-Québec qui s'est poursuivi toute la journée, hier, s'est finalement soldé par un hypothétique sursis pour les quelque 37 ressortissants turcs en instance de déportation vers leur pays d'origine. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Benoit Bouchard, a en effet levé temporairement cette menace. Une perche que lui avait tendue son homologue provincial pour le sortir de ce guépier politique.

par Roger BELLEFEUILLE et Michel DAVID

Une fois le feu vert obtenu des autorités américaines par Ottawa, ces ressortissants, en vertu d'une pure fiction administrative, pourront passer brièvement la frontière, vraisemblablement au poste de Lacolle, et obtenir un visa d'entrée au Canada. Dans le jargon bureaucratique, cela s'appelle « faire le tour du poteau ». Si le fédéral avait accordé lui-même ce permis de séjour, ce va-et-vient n'aurait pas été nécessaire. Un tel geste aurait cependant signifié, en quelque sorte, une invalidation de toutes les décisions administratives et juridiques ayant résulté en l'ordre de déportation.

Cette formalité leur permettra de faire officiellement une demande d'immigration au pays, en vue d'obtenir le statut de résident permanent. À la condition, cependant, que rien n'entache gravement leur dossier de sécurité et de santé. Le Québec devrait alors s'empresser, une fois toutes les étapes franchies, d'émettre les certificats de sélection.

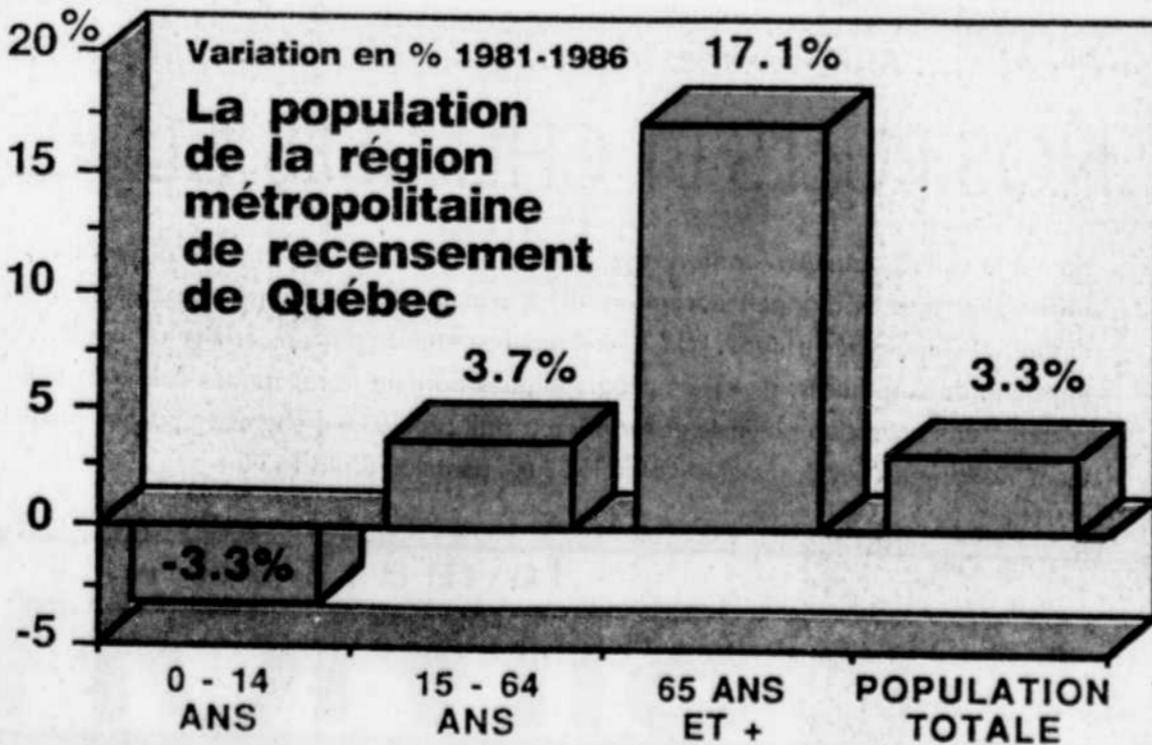
Lire A-2, TURCS...

Dans la province

Québec est l'une des villes les plus affectées par le vieillissement de sa population

La population de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec a enregistré, en l'espace de cinq ans, un phénomène démographique peu ordinaire. Ainsi, pendant que le nombre de personnes âgées de 0 à 14 ans connaissait un déclin de 3,3 pour 100 entre 1981 et 1986, les citoyens âgés de 65 ans et plus voyaient leur nombre augmenter de 17,1 pour 100. Cet important vieillissement de la population de la région se fait d'ailleurs sentir d'une façon beaucoup plus importante dans la ville même de Québec. La ville de Québec est l'une des villes au Québec qui sont les plus affectées par ce phénomène du vieillissement. Notre journaliste Réjean Lacombe explique.

Les détails, page A-3



\$6 MILLIONS DE PLUS AU SERVICE DES URGENCES



Mme Lavoie-Roux s'est dit convaincue que la création de 32 lits de soins prolongés à l'Enfant-Jésus permettra d'améliorer aussi le service des urgences de l'Hôtel-Dieu (notre photo), du CHUL et d'autres hôpitaux de l'agglomération urbaine de Québec.

À l'Enfant-Jésus Le directeur Pellan prié de faire sa job

Le directeur général de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, M. Gaston Pellan, est prié de faire sa job. C'est-à-dire de s'occuper de la gestion des services de l'institution plutôt que de vouloir en développer de nouveaux.

par Damien GAGNON

Les députés de Vanier et de Limoilou, MM. Jean-Guy Lemieux et Michel Després ont soutenu, hier, que l'engorgement du service des urgences à l'Enfant-Jésus est lié en grande partie à une mauvaise gestion des lits et qu'il est grand temps que le directeur général s'en occupe.

Les deux députés ont fait ce commentaire suite à l'annonce par le ministre de la Santé et des Services sociaux de mesures transitoires dans le cadre du désengorgement du service des urgences des hôpitaux dans quatre régions du Québec.

Les mesures annoncées profiteront surtout à la région de Montréal. Dans la région de Québec, 32 lits de soins prolongés seront ouverts à l'hôpital de l'En-

fant-Jésus pour une période de deux ans. Le ministère y consacra une somme de \$1,2 million provenant du budget alloué au plan de désengorgement du service des urgences.

Il s'agit des 32 lits de soins de courte durée que le conseil d'administration de l'institution avait pris la décision de fermer il y a plus d'un an pour éponger un déficit. Par cette mesure temporaire, le ministre permet la réouverture de ces 32 lits mais en change la vocation. Ils seront utilisés pour les soins prolongés.

\$16 millions

Les mesures annoncées visent principalement à tenir compte des délais apportés à la construction des places en centres d'accueil et en centres hospitaliers de soins prolongés prévus dans le plan de désengorgement rendu public au printemps 1986. Des \$16 millions, \$10 millions proviennent du budget alloué au désengorgement du service des urgences des hôpitaux et \$6 millions constituent un ajout financier.

Lire A-2, URGENCES...

LE SPORT

Les Nordiques dans la cave!

Les Whalers ont repris la quatrième place de la section Adams, un point devant les Nordiques de Québec qui étaient inactifs, hier, en l'emportant 4-3 contre les Jets de Winnipeg. Hartford a encore six matchs à jouer, un de moins que les Nordiques. La troupe de Ron Lapointe devra battre les puissants Canadiens, ce soir, au Forum, si elle veut reprendre son avance et conserver ses chances de participer aux séries de fin de saison.

Pages S-2 à S-6

Du jamais vu sur la Côte-Nord

La mer rejette des milliers de crabes

◆ Phénomène vraisemblablement naturel, ou peut-être découlant plus prosaïquement d'une intervention humaine, que ces

milliers de jeunes crabes des neiges qui ont été rejetés par la mer sur les grèves de Gallix, près de Sept-Îles, sur la Côte-Nord.

par Marc SAINT-PIERRE

C'est ce qui se dégage des diverses spéculations formulées dans

les milieux nord-côtiers de la pêche à la suite de l'échouage des jeunes crabes, hier.

Ces spéculations sont d'autant

plus attisées que la pêche au crabe ouvre dans quelques jours, soit le 6 avril. Le crabe vaudra probablement \$2 la livre et plus au débarquement cette année.

« Du jamais vu », ont fait valoir certains pêcheurs qui ont constaté le phénomène de l'échouage.

Les jeunes crabes, sans valeur commerciale, ont été portés à terre par la marée avec d'autres espèces marines.

D'ores et déjà, des scientifiques de Pêches et Océans Canada sont à étudier le phénomène. Question d'élémentaire sécurité, a-t-on indiqué dans les milieux de la pêche.

De source non confirmée, l'explication la plus plausible veut que les crabes, en période de mue, donc plus faibles et finalement fragiles, ont été bousculés par des courants ascendants, sinon par les fortes mers des derniers jours, et brisés sur les battures. Si cette explication devait être confirmée, il demeure possible que le phénomène se soit produit ailleurs le long de la côte.

Avant d'ailleurs exprimé par le maire de Rivière-au-Tonnerre et pêcheur de crabe, Réjean Boudreau. « C'est probablement une mouvee qui s'adonnait à entrer sur la batture de Gallix qui a été prise par la houle », a dit M. Boudreau sans s'inquiéter outre mesure de l'échouage.

Peter Bélanger, pêcheur de crabe de Sept-Îles, a noté de son côté

que les crustacés qu'il a pu voir sur la greve étaient « du crabe blanc ».

Les pêcheurs donnent cette appellation au crabe en période de mue.

« C'est la première fois que cela se produit », a noté M. Bélanger. Pour lui, il y a lieu d'être « un petit peu inquiet ». Il a exprimé le souhait que les scientifiques de Pêches et Océans Canada éclaircissent la situation.

Omer Rail, de Longue-Pointe-de-Mingan, lui aussi pêcheur de crabe, a manifesté une petite inquiétude. « J'ai hâte de connaître la cause. De mémoire des gens d'ici, on n'a jamais vu ça », a-t-il dit.

Le téléphone arabe des pêcheurs crabiers, fort occupé ce temps-ci, fait par ailleurs état d'une cause non naturelle. « Deux chalutiers, dit-on sans pouvoir identifier la solidité de l'information, ont été vus pas très loin au large de Gallix... »

Possible qu'un mauvais coup de « drague » au mauvais endroit au mauvais moment ait pu prendre les jeunes crabes qui auraient été ensuite rejetés à la mer, allègue-t-on. De quoi attiser encore un peu plus les spéculations. ●

LA QUOTIDIENNE

tirage du 22 mars

6-8-9

8-4-1-4

SUITES de la première page

URGENCES...

Dans la région de Montréal, \$9,3 millions seront dépensés, alors que 208 nouveaux lits seront ouverts. Une cinquantaine de lits de centres d'accueil seront convertis en lits de soins prolongés. Dans la Montérégie, le ministère injecte \$4 millions et dans la région Laurentides et Lanaudière \$1,4 million.

Mme Lavoie-Roux s'est dit convaincu que la création de 32 lits de soins prolongés à l'Enfant-Jésus permettra d'améliorer le service des urgences non seulement à cet hôpital qui continue à connaître des problèmes, mais aussi dans les autres hôpitaux de l'agglomération urbaine de Québec. Dix-sept de ces lits serviront à placer des malades chroniques de l'Enfant-Jésus et les 15 autres pour des malades chroniques provenant de d'autres centres hospitaliers.

Le conseil d'administration de l'hôpital de l'Enfant-Jésus réclame un montant de \$4 millions pour faire face à ses obligations. De plus, la direction de l'hôpital caresse un projet de réaménagement et d'agrandissement évalué à une dizaine de millions de dollars.

Mme Lavoie-Roux a soutenu qu'elle ne pouvait répondre à cette demande, affirmant qu'elle attendait toujours que la direction de l'hôpital lui présente un plan détaillé de ses intentions.

Un effort louable

Les députés Jean-Guy Lemieux et Michel Després sont satisfaits de la décision de la ministre. Pour eux la création de ces 32 lits, sans régler tous les problèmes, va améliorer sensiblement la situation.

Le problème de l'Enfant-Jésus c'est que la direction veut en faire une boîte à développement, d'affirmer le député Lemieux. A son avis, la direction aurait intérêt à mettre ses énergies à mieux gérer les lits. Il reproche à l'Enfant-Jésus d'avoir développé une unité de médecine familiale sans avoir obtenu préalablement l'autorisation du ministère.

Pour le conseil régional de la santé et des services sociaux, la création de 32 lits de soins prolongés est un pas dans la bonne direction. Mais les besoins sont beaucoup plus grands. Dans un document soumis à la ministre au début de l'hiver, le CRSSS évalue à 300 le nombre de places qui devront être créés en centres d'accueil et en centres hospitaliers de soins prolongés au cours des prochaines années pour répondre aux besoins des personnes âgées de l'agglomération urbaine de Québec. Il a été impossible de rejoindre le directeur de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour connaître ses commentaires.

TURCS...

tion pour les accueillir définitivement dans la province. Et ce en vertu de l'entente Ottawa-Québec (Cullen-Coutur) intervenue en 1978.

Voilà ce qui semble régler pour le moment le sort de ce groupe qui compte 17 familles. Les détails de cette entente ont été rendus publics, en soirée, hier, par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Louise Robic, après une journée intensive de pourparlers avec son homologue fédéral et un roulement de déclarations contradictoires.

Ainsi, Mme Robic a soutenu avoir obtenu du ministre Bouchard l'assurance que les quelque 47,400 autres revendicateurs de statut de réfugiés au Canada, ce qui inclut autour de 1,800 autres Turcs arrivés illégalement à Montréal à l'automne 1986, pourront, le cas échéant, bénéficier d'un sursis d'exécution d'une ordonnance d'expulsion. M. Bouchard lui aurait dit qu'il comptait que d'ici là, le Bill 55, destiné

Incendies à Val-Bélair et Neufchâtel Suspect de 19 ans écroué par la SQ

◆ Le présumé auteur de l'incendie qui a coûté la vie Jean-Guy Pelletier, de Val-Bélair, samedi soir, a été arrêté par la Sûreté du Québec, hier.

par Lucien LATULIPPE

Stéphane Marcoux, âgé de 19 ans, de Val-Bélair, a été traduit devant un juge de la cour des sessions qui a autorisé la SQ à le détenir jusqu'à sa comparution devant le notaire Cyrille Delage, du Commissariat des incendies, demain à 14h.

Le jeune homme serait aussi l'auteur de plusieurs autres incendies à Val-Bélair et au McDonald's du boulevard de l'Ornière. Le dernier incendie à ce restaurant, survenu le 29 février, vers 3 h de la nuit, aurait entraîné des pertes estimées à \$450,000.

Selon la SQ, le suspect, qui serait un ancien employé du McDo-

onald's incendié, aurait mis le feu à quatre véhicules de Val-Bélair, une le 17 mars et trois le 19, dans le voisinage de son domicile.

L'incendie à la maison de M. Alexandre Pelletier, de la rue Groënland, a été allumé sous l'abri d'auto qui était entouré de plastique et pourvu d'une porte en toile pour l'hiver. Jean-Guy Pelletier qui, malgré ses 38 ans avait la capacité mentale d'un enfant de cinq ans, a été trouvé asphyxié sous le lit de sa chambre, au sous-sol de la maison qui a subi des dommages importants.

Stéphane Marcoux aurait aussi provoqué trois autres incendies au même restaurant McDonald's, deux dans un conteneur à rebuts, le 28 février, et un dans un compacteur à ordures, le lendemain, peu avant que le feu n'éclate pour de bon, au sous-sol, dans des boîtes de carton. ●

CP n'aura aucune aide de Via pour reconstruire le pont de La Pérade

◆ La Commission canadienne des transports vient de statuer que le Canadien Pacifique (CP) devra assumer seul le coût de la reconstruction du pont emporté par les glaces, à Sainte-Anne-de-La-Pérade, et ce même si les trains de Via Rail bénéficieront encore plus que les trains de marchandises de la remise en état du réseau.

par Marc LESTAGE

On se souvient que l'organisme fédéral de réglementation des transports avait ordonné au CP, à la fin de 1987, de reconstruire ce pont et de rétablir le trafic ferroviaire. À la suite de cette décision, le CP et Via Rail Canada ont demandé au comité de les mettre d'accord au sujet de la répartition du coût de ces travaux.

Il ressort de ces auditions que le CP devra assumer, seul, cette dé-

pense d'investissement, parce que « le pont doit être reconstruit non seulement pour les fins du transport passagers, mais aussi pour les fins du transport des marchandises », de commenter le commissaire Lambert. Le comité a aussi rappelé que « c'est le CP qui a l'obligation de fournir des installations suffisantes pour le transport, tant de marchandises que de passagers, en vertu de l'article 262 de la Loi sur les chemins de fer ».

Par ailleurs, de conclure la nouvelle ordonnance de la commission, « bien que Via soit un client un peu spécial pour le CP, une entente d'exploitation régit les relations entre les parties, et le Comité estime qu'il n'a pas la compétence voulue pour ordonner à Via de verser une contribution pour la reconstruction du pont. ●

LE 31 POUR HOMME



► le coton... toutes ses textures... quand l'aventure inspire, fascine...

NOS PULLS ET CHEMISES GLOBE-TROTTERS

prenez la route autour du monde... voyagez léger, à l'aise dans des chemises et des pulls en pur coton... superposez les formes, les textures... popeline, canevas, tricot et maille, la collection légion étrangère exclusive au 31, se coordonne à l'infini... les couleurs de taupe, kaki, ivoire, marine se mélangent en parfaite harmonie... détails d'empiecements de cuir imprimé, de surpiqures, de cartes géographiques bordant le revers des cols et la taille des pantalons, boutons de corne... une collection originale et exclusive... pull polo 95.00, chemises poches plaquées, manches courtes 55.00, manches longues 60.00, tee-shirt col polo 55.00, pantalon à plis 65.00

la maison



simons

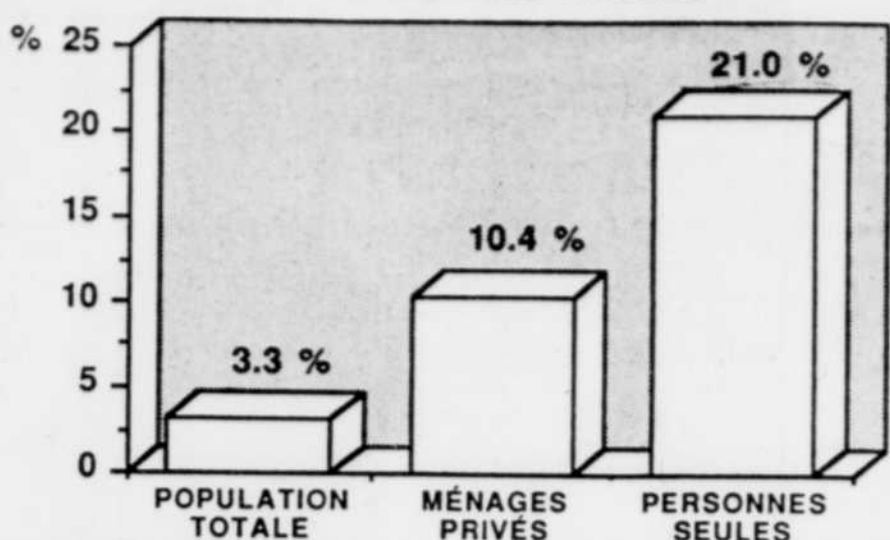
PLACE STE FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC

VARIATION EN % 1981 - 1986 RMR DE QUÉBEC

POPULATION TOTALE, MÉNAGES PRIVÉS,
PERSONNES SEULES



Le graphique montre que le nombre de ménages privés a augmenté de 10 pour 100 alors que le nombre de personnes vivant seules de 21 pour 100 soit plus du double de l'accroissement du nombre total des ménages de la RMR de Québec

Une personne sur cinq vit seule dans la région de Québec

La population de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec a enregistré, en l'espace de cinq ans, un phénomène démographique peu ordinaire. Ainsi, pendant que le nombre de personnes âgées de 0 à 14 ans connaissait un déclin de 3.3 pour 100 entre 1981 et 1986, les citoyens âgés de 65 ans et plus voyaient leur nombre augmenter de 17.1 pour 100.

par Réjean LACOMBE

Cet important vieillissement de la population de la région se fait d'ailleurs sentir d'une façon beaucoup plus importante dans la ville même de Québec. En 1986, on retrouvait presque autant de jeunes de 0 à 14 ans, soit 14.7 pour 100, que de personnes âgées de 65 ans et plus, soit 14 pour 100. Ce qui plus est, la part relative du groupe des enfants est de 7.7 pour 100, tandis que le gain relatif du groupe des personnes âgées est de 9.1 pour 100. La ville de Québec est l'une des villes au Québec qui sont les plus affectées par ce phénomène du vieillissement.

Les experts expliquent cette situation en disant qu'il est possible que les personnes âgées se rapprochent des centres urbains où ils peuvent profiter d'un plus grand nombre de services.

Ces différentes données, qui ont été livrées, hier, par M. Yvan Deslauriers, directeur adjoint des services consultatifs du bureau régional de Québec de Statistique Canada, démontrent également que près d'un cinquième des citoyens qui forment la population de la région de Québec vivent seuls.

Moins d'anglophones

Mais dans l'ensemble, les différentes statistiques, qui ont été rendues publiques, hier, rejoignent les données démographiques publiées par LE SOLEIL, au début du mois de mars, et portant sur le déclin de la population anglophone de la région de Québec, la hausse phénoménale du nombre de familles monoparentales, etc.

Ainsi, Statistique Canada précise, comme l'indiquait LE SOLEIL le 2 mars, que les anglophones de la région ne représentent plus que 1.8 pour 100 de la population. Lors du dernier recensement, 10,750 personnes indiquaient que leur langue maternelle était l'anglais. La population francophone s'établit à 575,395 personnes. On note également la présence de 990 Espagnols, 660 Italiens et 530 Vietnamiens.

La RMR de Québec qui s'étend de Stoneham et Tewkesbury, au nord, à Saint-Lambert-de-Lauzon, au sud, et de Saint-François de l'île d'Orléans, à l'est, à Saint-Gabriel-de-Valcartier, à l'ouest, avec une population totale de 603,267 personnes, en hausse de 3.3 pour 100 depuis 1981, devient ainsi la deuxième région la

plus peuplée au Québec venant immédiatement derrière la région métropolitaine de Montréal où l'on retrouve 2,921,357 personnes. Fait à noter, le taux de croissance de la RMR de Québec a été plus de deux fois supérieur à celui de l'ensemble du Québec. Sur le plan canadien, cette région se classe maintenant au huitième rang.

Moins de locataires

Par ailleurs, Statistique Canada nous apprend que le nombre de ménages privés de la région a augmenté de 10 pour 100 en cinq ans, soit trois fois plus que la population. Les spécialistes notent au passage que le nombre de ménages privés a aussi augmenté dans la ville de Québec alors que la population diminuait légèrement.

« Cet état de fait, mentionnent les représentants de l'organisme fédéral, s'explique par la diminution du nombre moyen de personnes par ménage qui est passé de 3 à 2.7 dans la région et qui est aussi bas que 2.3 dans la ville de Québec. De même, le nombre de ménages d'une personne, soit les personnes vivant seules, a augmenté de 21 pour 100, soit plus du double de l'accroissement du nombre total des ménages de la RMR de Québec. »

En fait, les ménages à personne unique représentent 27.3 pour 100 des logements occupés de la région métropolitaine et 34 pour 100 des logements de la ville.

Ces statistiques démontrent également que le nombre de locataires a tendance à diminuer dans la région. Ainsi, le pourcentage de logements occupés par leur propriétaire continue de croître et atteint maintenant 52.9 pour 100 dans la région. De plus, entre 1981 et 1986, Statistique Canada précise que des 19,220 nouveaux logements occupés, 13,655, soit 71 pour 100, sont des propriétés.

Moins d'enfants...

Par ailleurs, les données du recensement de 1981, comparées à celles de 1986, démontrent encore une fois qu'il y a de moins en moins d'enfants au Québec. C'est ainsi qu'en moyenne, le nombre d'enfants se situe à 1.3 par famille dans la région et à 1.1 dans la ville même de Québec.

En outre, Statistique Canada met en lumière le fait que parmi les familles époux-épouse, près d'une famille sur trois n'a pas d'enfant à la maison alors que seulement 13 pour 100 ont trois enfants ou plus à la maison.

Si en 1981, le nombre de familles monoparentales représentait 12.9 pour 100 des familles, il atteint maintenant 14.9 pour 100. Il s'agit là en fait d'une augmentation de 22.8 pour 100. Tel que l'avait publié LE SOLEIL, au début de mars, ce pourcentage atteint 21 dans la ville même de Québec.

L'Audi qui s'est emballée dans le port de Québec La conductrice : « On allait à la vitesse du son »

« J'ai démarré comme à l'habitude, mais quand j'ai passé la marche arrière, le moteur s'est mis à rugir comme un avion et l'Audi est partie à une vitesse phénoménale. C'était comme dans un manège qui se serait décroché et quand on a heurté le bord du quai, j'étais certaine qu'on tombait sur les remorqueurs, que tout allait exploser! »

textes de Michel TRUCHON

Mme Laurette Couillard-Mueller, âgée de 43 ans, de Montréal, frémit encore quand elle repense aux tragiques événements du 31 mai 1987, dans le port de Québec, où son amie Grace Ross est morte quand la voiture de son mari s'est écrasée sur un ponton de métal.

Elle a soutenu, hier, que dès qu'elle a actionné le levier de changement de vitesses pour reculer, la pédale d'accélérateur de l'Audi 5000 Turbo s'est enfoncée jusqu'au plancher et qu'elle n'a plus bougé. La conductrice a bien essayé de la ramener du bout du pied, dans un « réflexe de survie », mais sans succès.

« Il n'y avait rien à faire, on allait presque à la vitesse du son. Tous les circuits étaient bloqués et j'avais beau appuyer des deux pieds sur la pédale des freins, ça ne ralentissait pas. La pression me poussait sur le volant, mais il ne voulait pas tourner, il était bloqué. »

Mme Couillard ajoute que le véhicule dont les roues étaient un peu braquées vers la droite a fait deux tours avant de sauter le muret de protection du quai et de tomber sur un chaland dans le bassin Louise. Elle est catégorique : la pédale des gaz est tout le temps restée enfoncée jusqu'au plancher et le moteur a tourné à fond jusqu'à ce que l'Audi s'écrase.

« Ça a fait Boun! et tout a été fini. Quand j'ai détaché ma ceinture, j'étais contente d'être encore en vie et de n'avoir rien. J'en suis sortie indemne, Thanks God for that! »

Quand le coroner Boulianne lui a demandé si elle n'avait pas songé à couper le contact, elle répond que malgré ses 20 années d'expérience au volant, elle n'a même pas eu le temps d'y songer : « Tout ça a pris moins d'une demi-minute... Ça allait tellement vite! Il vaut le vivre pour le comprendre. »

Mme Laurette Couillard-Mueller arrivait des Escoumins où, la veille, elle avait conduit son mari, pilote de navire. Elle re-



La conductrice de l'Audi 5000 qui s'est emballée dans le port de Québec, le 31 mai dernier, tuant sa passagère, Mme Laurette Couillard-Mueller (à droite) écoute l'expert de Transports Canada, M. Pierre Contant, qui a soigneusement examiné le véhicule, à Ottawa, sans trouver quoi que ce soit pouvant expliquer ce comportement bizarre.

tourment le chercher dans le port quand la tragédie s'est produite.

Elle a précisé, hier, qu'en revenant à Québec, l'Audi avait eu une première réaction bizarre, quand elle s'était arrêtée dans un restaurant à Sainte-Anne-de-Beaupré. Selon elle, la voiture avait reculé plus rapidement qu'à l'habitude mais à ce moment-là, elle avait immédiatement passé à la marche avant et que tout était rentré dans l'ordre. « Cela m'avait surprise, la voiture n'avait jamais fait ça. »

Puis elle est allée chercher son amie Grace Ross et les deux femmes se sont proménées en attendant l'arrivée de M. Mueller, prévue pour 17h30 ce dimanche 31 mai.

« Quand j'ai aperçu le bateau des pilotes, j'ai mis le moteur en marche et j'ai attaché ma ceinture, par réflexe. J'ai demandé à Grace si elle s'attachait, mais elle m'a dit que cela ne valait pas la peine, qu'on n'allait pas loin dans le port. »

En reculant à toute allure, la Audi a froilé des piétons, a fauché un lampadaire. « Grace me criait de faire quelque chose, mais je lui répondais que je ne pouvais pas, que tout était bloqué. Quand l'Audi s'est retrouvée en équilibre sur le bord du quai, on a toutes les deux eu conscience qu'on allait mourir en tombant. »

C'est sans doute à cette ceinture que la conductrice doit la vie. Quant à la passagère, elle a été tuée sur le coup.

Le propriétaire de la voiture, M. Klaus Mueller, l'avait fait inspecter par un mécanicien avant de l'acheter, à l'automne 1986. A part la turbo-compression et la crémaillère, elle avait l'air correct. Toutefois le véhicule lui a causé de multiples ennuis, au point qu'il a dû le laisser en réparation pendant plusieurs semaines. M. Mueller n'a jamais entendu parler des rappels de Volkswagen Canada concernant les Audi, pour des problèmes de moteurs qui s'emballaient.

Enquête sur les voitures « folles »

Le coroner veut réfléchir avant d'inviter d'autres experts

Les enquêtes portant sur les accidents présumément imputables à des moteurs de voitures qui se sont emballés ont été ajournées, hier, à une date indéterminée, étant donné que le coroner Marc-André Boulianne est loin d'être satisfait de ce qu'il a entendu au cours des deux derniers jours et qu'il se donne un délai pour réfléchir et décider s'il doit ou non assigner d'autres experts.

« Dans les deux cas je me retrouve devant le même dilemme : les rapports des spécialistes ne montrent aucun défaut ou aucune preuve pouvant permettre de conclure que les véhicules se sont comportés anormalement, mais d'autre part la version des conductrices me porte à croire qu'il y a vraiment eu emballement », a souligné Me Boulianne en expliquant qu'il avait vraiment besoin d'un temps de réflexion.

Lundi, sept personnes ont défilé devant le coroner, pour expliquer les circonstances de l'accident qui a coûté la vie à deux enfants, quand une voiture a foncé dans l'entrée d'une maison privée, à Saint-Georges de Beauce, le 7 juin 1987.

C'était la première fois que la Toyota de Mme Rollande Boutin s'emballait de la sorte et, exception faite d'un interrupteur

de transmission défectueux qui a été remplacé, le véhicule s'est par la suite comporté normalement.

Pour compléter son enquête, le coroner Boulianne a demandé à la Sûreté du Québec de se livrer à une expérience dans l'entrée de la maison où l'accident est survenu. Il veut savoir si la Corolla de Mme Boutin, laissée avec le levier de changement de vitesse en position « Drive », moteur arrêté, pouvait rester sur place ou reculer, comme cela a été le cas avec un véhicule de la SQ. On sait par les témoignages que la pièce défectueuse dans la transmission automatique permettait un démarrage peu importe la position du levier.

Hier, 13 témoins ont été entendus concernant la tragédie survenue le 31 mai dans le port de Québec et qui a causé la mort de Mme Grace Ross, âgée de 69 ans, une amie de la conductrice Mme Laurette Couillard-Mueller.

Là encore les experts, tant de la Régie de l'assurance automobile du Québec que de Transports Canada, n'ont pas été capables de trouver de preuves mécaniques que la Audi 5000 s'était emballée. Les témoignages ont toutefois permis d'établir que le véhicule, propriété de M. Klaus Mueller, de Montréal, un pilote de navire, avait changé

de main quatre fois depuis 1981 et qu'il s'agissait d'une voiture à problèmes, qui a passé de longs mois dans les ateliers de réparations.

La Audi Turbo a été impliquée dans au moins trois accidents mineurs et a montré des défaillances du côté du système électrique, de la turbo-compression, du réservoir d'essence, de la direction à crémaillère, d'un joint de cardan. Au point qu'un des garagistes qui en était chargé a refusé de la prendre en échange d'un véhicule neuf.

Mais aucun de ces problèmes n'avait de rapport avec un emballement du moteur. Quand les spécialistes de Transports Canada ont passé le véhicule au peigne fin, après l'accident, ils n'ont trouvé aucun défaut mécanique, électrique ou électronique ayant pu expliquer un emballement soudain du moteur qui aurait causé la tragédie de mai 1987.

Toutefois l'expert de Transports Canada à Ottawa, M. Pierre Contant, a admis hier qu'un véhicule pouvait s'emballer sans que cela laisse de traces du côté de la mécanique.

« Je ne suis pas plus avancé, je ne suis pas satisfait de ce que j'ai entendu », a dit le coroner Boulianne.

Prochaine réunion de la CUQ

La chicane pourrait éclater à cause de Me Aubut

Une chicane pourrait éclater entre le maire de Québec, M. Jean Pelletier, et certains de ses collègues de la banlieue, lors de la prochaine réunion du conseil de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), le 29 mars. Cette querelle porterait alors sur d'importants contrats octroyés à des bureaux d'avocats de la région re-

lativement au vaste projet d'épuration des eaux.

par Pierre MARTEL

C'est du moins ce que soutiennent deux maires de banlieue. « Si le maire de Québec veut soulever cette question, nous l'attendons de pied ferme », ont-ils dit.

Le contrat principal accordé à des avocats porte sur les expropriations relatives à la réalisation du projet d'épuration des eaux de la CUQ. D'une durée de trois ans, ce contrat peut représenter des honoraires de \$300,000.

Selon les informations obtenues par LE SOLEIL, le maire de Québec a proposé que ce contrat soit accordé au bureau d'avocats

dirigé par Me Marcel Aubut. En faisant cette proposition, M. Pelletier voulait dédommager Me Aubut pour les efforts que celui-ci avait faits dans le dossier Toyota. Me Aubut avait effectué des démarches pour amener Toyota à établir son usine d'assemblage canadienne dans la région de Québec. A l'époque, en 1985, Me Aubut n'avait pas été rémunéré pour

ces démarches évaluées à quelque \$25,000.

Or, des maires de banlieue ont bloqué la proposition du maire de Québec, au début du mois. Ils ont opté pour accorder le contrat au bureau de Me Louis Vézina.

Par la suite, un deuxième contrat, cette fois de quelque \$80,000, a été accordé au bureau de Marcel Aubut.



Le Soleil, Gilles Lafond
Marcel Aubut au coeur du litige



ALLIANCES
30% de rabais

BIJOUX EN OR
20% de rabais

MONTRES
20% de rabais

Landry-Jacot
738 MAIL CENTRE-VILLE

Chez les jeunes de 15 à 20 ans

Les suicides augmentent de 400% en 10 ans

♦ Le nombre de suicides chez les jeunes de 15 à 20 ans a augmenté de 400 pour 100, au Québec, au cours des dix dernières années. Cette progression est d'autant plus dramatique que le taux de croissance du suicide pour la population en général, au cours de la même période, est de quatre ou cinq pour 100.

textes de Pierre BOULET

En chiffres absolus, cependant, ce sont encore les plus de 20 ans qui se livrent davantage au suicide. Au Québec, les statistiques les plus récentes (1983) révèlent qu'en moyenne 18 personnes par 100,000 habitants se suicident annuellement et que 10 à 20 autres tentent le même geste sans le réussir.

C'est ce qu'a révélé au SO-

LEIL, hier, M. Michel Forget, chercheur au Centre de prévention du suicide de Québec (CPS). M. Forget participait au lancement d'une nouvelle brochure du CPS sur la prévention du suicide.

Selon M. Forget, il est difficile d'isoler un facteur particulier qui expliquerait la croissance phénoménale du suicide chez les jeunes. « C'est un ensemble de facteurs. C'est la conjoncture. »

D'autres sous-groupes de la population constituent aussi ce qu'on appelle des « milieux à risque ». Le taux de suicide y est de 200 à 300 fois plus élevé que dans l'ensemble de la population. Les autochtones, les détenus, les personnes atteintes de maladies mentales de même que les toxicomanes

en font partie, révèle le chercheur du CPS.

« Il en va de même pour certaines professions, explique-t-il. Les médecins, les policiers et les militaires constituent, eux aussi, un milieu à risque. Dans ces derniers cas, il faut comprendre qu'ils disposent plus facilement des moyens de se suicider. »

Un profil

Le Centre de prévention du suicide de Québec a rendu public, hier, un profil du bénéficiaire qu'il traite depuis près de dix ans. Au cours de cette période, le centre a ouvert 10,000 dossiers. Ceux qui font appel au CPS ont en moyenne 30 ans. Cinquante-six pour 100 d'entre eux rapportent une tentative de suicide avant d'avoir contacté le centre.

On apprend que 19 pour 100

de ces personnes vivent seules et que 40 pour 100 sont sans emploi. La majorité sont des femmes (55 pour 100).

Les personnes qui font appel au Centre de prévention du suicide sont surtout des célibataires (46 pour 100). Pour le reste, on compte des personnes séparées ou divorcées (22 pour 100), des personnes mariées (21 pour 100), des gens qui vivent en union de fait (sept pour 100) et des veufs (quatre pour 100).

Les cols blancs (27 pour 100) et les étudiants (24 pour 100) constituent la majorité des bénéficiaires. Les autres sont des cols bleus (20 pour 100), des gens au foyer (20 pour 100) et des professionnels (neuf pour 100). ●

Lancement d'une brochure qui démystifie le suicide

♦ À la veille de son 10^e anniversaire, le Centre de prévention du suicide de Québec (CPS) a lancé, hier, une nouvelle brochure intitulée *Avant qu'il ne soit trop tard! Parlons en... Il s'agit d'un outil d'intervention destiné d'abord à l'entourage des personnes suicidaires.*

Au cours d'une conférence de presse, la responsable des communications du CPS, Mme Linda Delisle, a expliqué que cette brochure vise à « rompre le silence autour du phénomène du suicide en favorisant une meilleure compréhension de ce que vivent les personnes suicidaires ». Le document offre aussi des pistes permettant d'intervenir adéquatement pour aider ces personnes.

Selon la porte-parole du centre, il est possible de prévenir ce drame en osant parler du suicide clairement et directement. « Le désir de mourir provient du désir d'échap-

per à une situation intolérable. Il s'agit d'un appel au secours », a-t-elle expliqué.

La brochure *Avant qu'il ne soit trop tard! Parlons en...* est un document de 14 pages qui, si concis soit-il, parvient à démystifier le phénomène du suicide. Il donne les renseignements rudimentaires nécessaires pour diagnostiquer un comportement suicidaire et pour intervenir auprès d'une personne en crise.

La brochure répond aux questions suivantes : Qui pense au suicide ? Pourquoi vouloir se suicider ? Comment savoir si une personne est suicidaire ? Comment lui venir en aide ? Le document énumère en outre les services offerts par le Centre de prévention du suicide de Québec et donne la liste des centres de prévention du suicide à travers le Québec.

Le CPS fera parvenir des exemplaires de la brochure aux établis-

sements du réseau de la santé et des services sociaux de même qu'aux organismes scolaires et communautaires. On peut s'en procurer des exemplaires, au coût de \$0.50 l'unité, en s'adressant au Centre de prévention du suicide, 141, rue Saint-Jean, Québec, G1R 1N4 (téléphone : 525-4588).

Le premier au Canada

Fondé il y a neuf ans, le Centre de prévention du suicide de Québec est la première ressource du genre au Québec et au Canada. Il bénéficie actuellement de la contribution de 75 bénévoles actifs (1,300 bénévoles sont passés par le CPS depuis neuf ans).

Le CPS fonctionne 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Depuis sa création, on y a ouvert 10,000 dossiers. L'an dernier, le centre a reçu 14,500 appels et a effectué 260 déplacements d'urgence à domicile. Au cours de la

même année, le centre a participé à 1,000 rencontres avec des suicidaires afin d'assurer leur prise en charge.

En neuf ans, le CPS a formé près de 6,500 responsables dans la région de Québec et à travers la province.

Outre les services d'écoute téléphonique et d'intervention à domicile, le CPS est le seul centre, à Québec, à offrir des services d'aide à l'entourage des suicidaires, de prévention du suicide en milieu scolaire et carcéral, et de thérapie de deuil pour les familles touchées par ce drame.

Avec un budget annuel de \$340,000, le CPS vit essentiellement des subventions du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le centre compte dix permanents. « On en aurait besoin du triple », commente la porte-parole de l'organisme, Mme Linda Delisle. ●



Le Soleil, Jean Vallières

Le taux de suicide est également de 200 à 300 fois plus élevé chez les autochtones, les détenus, les personnes atteintes de maladies mentales et les toxicomanes.

Le secret de mon succès.



Le choix.

Les styles classiques des impers de la «Collection Bovet» cette saison soulignent une allure décontractée et des lignes harmonieuses.

Choix de styles, choix de teintes, choix de tailles: voilà ce que vous offre Bovet en ce début de printemps. Les teintes sont sobres et conviennent bien à l'homme soucieux de son apparence.

À gauche, 100 % nylon plissé, gris anthracite. À droite, polycoton. Tailles 36 à 46.

À partir de 125 \$

Bovet

Programme Apport pour l'aide aux familles à faibles revenus Sept mois de retard pour les premiers chèques

♦ C'est seulement en juillet, soit avec sept mois de retard, qu'entrera en fonctionnement le programme Apport par lequel Québec versera une aide financière aux familles qui ont des revenus de travail inférieur au minimum imposable.

par André FORGUES

À quatre mois de l'émission des premiers chèques et 11 mois après avoir annoncé la mise sur pied d'Apport dans le discours du budget, Québec s'apprête à lancer la campagne publicitaire qui expliquera aux familles à faibles revenus comment en profiter.

Apport a été intégré à la politique de sécurité du revenu dont fait aussi partie la réforme de l'aide sociale. Le ministre des Finances, M. Gérard D. Levesque, avait annoncé la création du programme dans son budget du 30 avril 1987. L'entrée en vigueur du programme avait alors été fixée au 1er janvier 1988.

Pour compenser les retards, on a décidé que les familles admissibles qui s'inscriront avant la date limite du 10 juillet recevront une aide rétroactive, pour les cinq premiers mois de 1988, lorsqu'elles produiront leur rapport d'impôt au



printemps 1989.

Apport remplace le programme Suprèt qui vise également à aider les personnes retirant de faibles revenus de travail. On a exclu du nouveau programme les gens de 30 ans et plus qui n'ont pas d'enfant, qu'ils soient célibataires ou vivent en couples. Ces quelque 18,000 personnes qui bénéficient présentement du Suprèt, verront leurs prestations tomber du tiers en 1988 et des deux tiers en 1989.

À compter de 1990, ils ne recevront plus d'aide financière de l'État pour arrondir leurs revenus.

Clientèle à rejoindre

Apport est un crédit d'impôt dont les familles pourront toucher les trois quarts à l'avance. Ces avances viendront sous la forme de prestations mensuelles émises par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Au moment du rapport d'impôt, le printemps suivant, le ministère du Revenu vérifiera si les revenus de la famille ont correspondu à ce qui

était prévu et versera le solde du montant dû en vertu du programme Apport pour l'année précédente.

À la mise en vigueur du programme, les familles ont jusqu'au 10 juillet pour s'inscrire et recevront, à la mi-juillet, un chèque correspondant à leurs prestations pour le mois de juin.

D'ici le début de mai, afin de joindre la clientèle d'Apport, des dépliantes seront postés à toutes les familles qui profitent déjà du Suprèt, à tous les bénéficiaires de l'aide sociale et des allocations familiales. Une campagne publicitaire est prévue pour avril.

Selon le calendrier actuel, les formulaires d'inscription au programme devront être disponibles, au plus tard le 2 mai, dans les centres Travail Québec où des fonctionnaires devraient être en mesure de répondre aux questions des citoyens à propos du programme Apport, dès le début d'avril.

Les critères
En même temps, les discussions se poursuivront entre fonctionnaires des gouvernements de Québec et d'Ottawa sur la participation financière fédérale au programme. Au ministère québécois des Finances, on compte qu'Ottawa assumera la moitié des coûts du

programme, comme c'est le cas pour le régime d'aide sociale.

Aux fins de ce programme, un couple ou le chef d'une famille monoparentale seront admissibles s'ils ont au moins un enfant âgé de moins de 18 ans ou étudiant à temps plein s'il a plus de 18 ans.

Pour un mois donné, les revenus de travail de la famille admissible devront s'élever à au moins \$150 et ce ménage ne devra pas avoir reçu au cours du même mois plus

de \$300 en prestations gouvernementales (aide sociale, assurance-chômage, etc.).

Les frais de garde pris en compte dans le calcul de l'aide versée sont de \$3,770, au maximum, pour un enfant de moins de six ans. Les frais admissibles sont moins élevés pour les 6 à 11 ans. Environ la moitié des coûts de garde autorisés sera remboursée par l'accroissement de la prestation.

Voir Dossiers, p. B-5

Le NPD-Q opposé à la réforme de l'aide sociale

♦ (PC) — C'est uniquement par le biais du plein emploi que les problèmes des assistés pourront être réglés, estime le Nouveau parti démocratique-Québec (NPD-Q).

Lors d'une conférence de presse hier, le chef de cette formation politique, M. Roland Morin, s'est déclaré formellement opposé à la réforme de l'aide sociale que le ministre du Travail et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, défend en commission parlementaire.

C'est d'ailleurs demain soir que les dirigeants néo-démocrates comparaitront eux-mêmes en commission parlementaire.

Craignant que l'heure tardive de leur comparaison ne les prive des manchettes dans les médias, M. Morin a tenu à rencontrer à l'avance la presse pour rendre publique sa position.

Une politique de plein emploi doit également pourvoir les assistés d'emplois convenables, pas d'emplois « temporaires, précaires, instables et sans avantages sociaux », a dit M. Morin.

POISSONNERIE QUAI-BEC

FILET DE FLÉTAN DU GROËNLAND	PÉTONCLES FRAIS		
turbot frais 4⁹⁹\$ lb	gros 8⁷⁹\$ lb		
CREVETTES CUITES	QUICHE DE POISSON		
décortiquées surgelées 10⁶⁹\$ lb	produit maison 3¹⁹\$ ch.		
FAUBOURG LAUDANCE STE-FOY RUE DU CAMPANILLE (7 jours/semaine) 653-6097	HALLS FLEUR DE LYS 245, SOUMANDE (7 jours/semaine) 527-3039	44, BOUL. KENNEDY GALERIES ROND-POINT, LÉVIS 835-1581	574, BOUL. ROCHETTE BEAUPORT 663-1733

"FORE"



L'EXCELLENCE SUR MESURE SPALDING TOP-FLITE PLUS Ensemble de 3 bois - 8 fers 	LE PRATIQUE SAC 8" DE RAMPION 	LA PERFORMANCE ABORDABLE LE FAZER II DE RAMPION Ensemble de 3 bois - 8 fers 
UNE EXCLUSIVITÉ DU GOLF DE L'ÉTANG RÉGULIER: 630.00 \$ GRAND LANCEMENT 469⁹⁵¢	RÉGULIER: 85.00 \$ GRAND LANCEMENT 69⁹⁵¢	RÉGULIER: 440.00 \$ GRAND LANCEMENT 339⁹⁵¢



PLAN MISE DE CÔTE

761, Trans-Canada, Lauzon, **833-2022**


1005, Rte de l'Église, Ste-Foy, **651-2499**

4500, Henri-Bourassa, Charlesbourg, **628-8745**



VOTRE PARTENAIRE INDISPENSABLE POUR DES ÉCONOMIES INCROYABLES!


PROMOTION!
 IMPERMÉABLES DOUBLÉS
 THERMAL-SLICKS DE MTC,
 CHOIX DE COULEUR SET
 TAILLES: 2 ANS - 16 ANS;
 RÉGULIER 25.99\$ - 37.99\$;



5.00\$ de rabais
AVEC CETTE ANNONCE

Jusqu'au 26 mars

Carte verte: 000686




PLACE STE-FOY / GALERIES DE LA CAPITALE / PLACE CARNAVAL / SHEPPROOKE / TROIS-RIVIÈRES / MONTRÉAL / PLACE FLEUR DE LYS

LE SOLDE EST ENFIN ARRIVÉ!



SOYEZ-Y!

DENTISTE CHANGEMENT D'ADRESSE



Dr Michel Boissinot D.D.S.

Nous avisons notre distinguée clientèle que notre clinique est maintenant située au 220, Grande-Allée est, suite 1080, édifice Le Claridge, téléphone 522-7862.

Nous vous remercions d'être des nôtres et comptons vous offrir toute notre attention.

Les 3 jours de

L'HIPPOPOSSIBLE ASSIETTE
Lundi - mardi - mercredi
21, 22 et 23 mars
de 17h00 à 22h00

10 CUISSSES 7⁹⁵
de GRENOUILLES
SUR LIT DE RIZ

8 LANGOUSTINES 8⁹⁵
SUR LIT DE RIZ

FONDUE CHINOISE 7²⁹
2 assiettes de viande
et 1 assiette de 5 sauces

PLACE BOURG-ROYAL
1010, 80e Rue est
Charlesbourg
628-4472

Pour sortir du cul-de-sac constitutionnel

Québec pourrait s'entendre avec McKenna

◆ Pour sortir du cul-de-sac créé par l'opposition du Nouveau-Brunswick à l'accord du lac Meech, Québec accepterait de s'engager dans une entente politique portant sur les priorités du premier ministre Frank McKenna. Ces priorités feraient alors l'objet de la prochaine ronde de négociations constitutionnelles.

par André FORGUES

Le ministre Gil Remillard qualifie ce scénario de « possibilité très sérieuse » pouvant mener à la ratification de l'accord du lac Meech d'ici l'automne.

Mis à part le Manitoba, où une campagne électorale est en cours, le Nouveau-Brunswick demeure la seule province à réclamer la rouverture de l'accord du lac Meech.

Dans l'entourage du premier ministre Bourassa, on ne croit pas que M. McKenna serait disposé, pour le moment, à accepter un pareil marché. L'hypothèse évoquée hier par M. Remillard circulerait cependant depuis un bon moment au niveau des fonctionnaires des différentes provinces.

Le ministre indique que cette entente politique pourrait ressembler à la déclaration d'Edmonton ou, à l'été 1986, les dix premiers ministres provinciaux avaient convenu de faire des cinq conditions du

Québec le sujet prioritaire des pourparlers constitutionnels.

« Pourquoi ne pourrait-on pas faire une entente politique de ce genre-là qui nous amènerait dans une deuxième ronde à des conclusions importantes sur des sujets qui seraient particulièrement importants pour M. McKenna », dit M. Remillard.

Par un tel procédé, Québec s'en tiendrait à ses exigences pour l'adoption sans modification de l'accord du lac Meech tandis que le Nouveau-Brunswick obtiendrait certaines garanties pour l'avenir.

Par exemple, à propos des droits des francophones hors Québec, dont se soucie M. McKenna, M. Remillard soutient toujours qu'on a déjà fait énormément dans l'accord actuel. Mais le ministre ajoute qu'à partir de ces acquis « on peut aborder d'autres sujets concernant les droits des francophones. On peut le faire dans une deuxième ronde et on est prêt, évidemment, à s'engager en fonction de ça ».

Un accord politique de cette sorte, affirme le ministre, permettrait de « compléter nos projets pour la seconde phase de négociations qui pourrait débuter dès l'automne » à condition que M. McKenna fasse adopter d'ici la fin de l'été l'accord du lac Meech par le Parlement de Fredericton.

Bourassa optimiste

S'il n'a pas fait état d'un accord politique éventuel, le premier ministre Bourassa a quant à lui manifesté de nouveau son optimisme, hier, en réponse aux questions du chef de l'Opposition, M. Guy Chevrette.

M. Bourassa s'est dit convaincu que, d'ici quelques semaines, une majorité de provinces aura adopté l'accord. Trois l'ont déjà fait, a-t-il rappelé en plus de souligner qu'il se rendra dans l'Ouest, au début avril, pour y rencontrer ses homologues de Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Si la possibilité de dénouer l'impasse par un accord politique est sérieuse, on peut croire que le premier ministre l'abordera lors de ces rencontres avec des collègues qui furent ses alliés dans le dossier constitutionnel.

Saisissant par ailleurs l'occasion de répliquer au nouveau chef péquiste Jacques Parizeau, M. Bourassa a affirmé être « convaincu que l'accord du lac Meech sera ratifié au grand désespoir de nos amis d'en face ».

En fin de semaine, M. Parizeau affirmait que, pour MM. Mulroney et Bourassa, l'entente constitutionnelle constituait « l'ultime barrière contre la recrudescence de la souveraineté ».



Le premier ministre Frank McKenna (à droite) sourit au lieutenant-gouverneur Gilbert Finn à son arrivée à la législature du Nouveau-Brunswick.

Au Nouveau-Brunswick

Le discours du trône redit non à l'accord du lac Meech

◆ FREDERICTON (PC) - Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna, a profité du premier discours du trône de son gouvernement, hier, pour répéter son opposition à l'accord du lac Meech.

« Il (l'accord) présente certains aspects qui ne sont pas dans l'intérêt général des Canadiens », a fait dire M. McKenna au lieutenant-gouverneur Gilbert Finn, qui a lu le discours.

Dans ce discours, le gouvernement réaffirme son intention de tenir des audiences publiques sur l'accord du lac Meech. Quand on a demandé à M. McKenna si cela signifiait qu'il refusera de signer l'entente, il a répondu: « Je n'ai pas entendu encore ce que les Neo-Brunswickois en pensent ».

M. McKenna, qui s'est emparé des 58 sièges de l'Assemblée législative, a accusé l'accord du lac Meech, pendant sa campagne électorale, d'affaiblir les pouvoirs du gouvernement fédéral, de diminuer les droits des femmes et d'amoinrir les droits des francophones hors Québec.

Il a signalé à plusieurs reprises que les provinces avaient trois ans pour ratifier l'accord et qu'il avait l'intention de prendre tout son temps.

Dans un autre domaine, le gouvernement s'est engagé à faire pression auprès d'Ottawa pour que des améliorations soient apportées à la route transcanadienne dans cette province.

La route actuelle, à deux voies, devient de plus en plus dangereuse, a déclaré le premier ministre, et il faudrait \$1,3 milliard pour la transformer à quatre voies.

Les femmes
À l'intention des femmes, le gouvernement a promis de voir à ce qu'un salaire égal pour un travail d'égale valeur soit accordé dans la fonction publique, avec l'espoir que l'exemple soit suivi dans le secteur privé.

Du côté financier, des crédits d'impôt seront accordés pour les investissements dans les compagnies provinciales.

Pour les chauffeurs trouvés coupables d'avoir conduit en état d'ébriété, une loi les obligera à suivre des cours de rééducation.

Il y aura finalement une évaluation de l'efficacité des services de police de la province, afin d'apporter des améliorations.

Formation du ministère des Affaires internationales

◆ (PC) - Le projet de loi créant le nouveau ministère des Affaires internationales annoncé dans le discours inaugural est présentement en préparation, a révélé, hier, M. Gil Remillard, ministre des Relations internationales.

Le discours inaugural déclarait à ce sujet: « Le gouvernement croit le moment venu de beaucoup mieux planifier, organiser et diriger l'action extérieure du Québec autant dans sa dimension proprement politique que dans celle des échanges d'ordre économique, social et culturel ».

Il laissait ensuite entendre que les programmes du présent ministère des Relations internationales, dirigé par M. Remillard, seraient fondus avec ceux du ministère du Commerce extérieur que dirige M. Pierre MacDonald.

13 MOIS

sans intérêt

TOSHIBA

PROGRAMMATION A L'ECRAN
"MTS" (BILINGUE)

VIDÉO VHS HI-FI "STÉRÉO"

- ✓ Programmation: 4 programmes: 14 jours, à l'écran
- ✓ Câblocompatible à 122 canaux
- ✓ Télécommande à 33 fonctions (vidéo - télécouleur) à accès direct
- ✓ Lecture automatique
- ✓ Réception des émissions en stéréo Hi-Fi (MTS-bilingue)

849⁹⁹\$ OU

13 VERSEMENTS MENSUELS DE **65³⁸\$** par mois sans intérêt

TOSHIBA

TÉLÉCOULEUR "MONITEUR" 28 PO
STÉRÉO/DBX

GARANTIE DE **50 MOIS**

CONDITIONS:

- ✓ Ne payez que la taxe de vente, aucun comptant
- ✓ Valable du 29 fév. au 26 mars 1988 ou jusqu'à épuisement des stocks
- ✓ Sur tous les produits étiquetés en magasin
- ✓ Achat minimal de 200\$
- ✓ Sujet à l'acceptation du degré de crédit
- ✓ Les prix et des taxes peuvent différer des modèles illustrés

999⁹⁹\$ OU

13 VERSEMENTS MENSUELS DE **76⁹²\$** par mois sans intérêt

KYOCERA

CAMÉRA VIDÉO "8 MM"

- ✓ Très légère et compacte
- ✓ Mise au foyer automatique, zoom
- ✓ Compatible à la macro photo
- ✓ Niveau de décrépage du blanc augmenté

1 399⁹⁹\$ OU

13 VERSEMENTS MENSUELS DE **115³⁸\$** par mois sans intérêt

YAMAHA

SYSTÈME DE SON DE TRÈS HAUTE QUALITÉ "DIGITAL"

TÉLÉCOMMANDE INCLUSE

LASER INCLUS

- ✓ Amplificateur intégré, modèle T-30, puissance totale de 200 watts RMS
- ✓ Syntonisateur numérique, modèle T-30, avec synthétiseur au quartz
- ✓ Magnétocassette à double cassette, modèle K-30, avec Dolby "B" et "C"
- ✓ Tourne-disque, modèle P-30, complètement automatique
- ✓ Lecteur de disque audio-numérique à double résolution, programmation de 9 sélections musicales, sélection de 10 programmes
- ✓ 2 enceintes acoustiques Image référence II (supports optionnels)

1 999⁹⁹\$ OU

13 VERSEMENTS MENSUELS DE **153⁸⁴\$** par mois sans intérêt

STÉRÉO plus IMAGE

Plein la Vue et les Oreilles!

DIENTÔT 50 MAGASINS

PC

Le Commissaire aux langues accuse le Québec d'humilier les Anglo-Québécois

OTTAWA (PC) - Le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, a accusé le Québec d'humilier les Anglo-Québécois en cherchant à promouvoir le français.

par Marie TISON

Dans son rapport annuel 1987 déposé hier, le commissaire a déploré la tendance à promouvoir le français non pas en misant sur sa vigueur culturelle, mais en humiliant « l'adversaire ».

« Le salut du français, au Québec ou ailleurs, passe sûrement par l'affirmation de son poids démographique, de sa vitalité culturelle et de son pouvoir d'attraction propre, plutôt que par l'humiliation de sa rivale », a écrit M. Fortier.

En conférence de presse, le commissaire a soutenu que ces termes ne visaient pas spécifiquement le gouvernement québécois, mais qu'ils reflétaient une situation générale.

Cette humiliation est ressentie par les anglophones du Québec, mais elle est aussi perçue par des francophones québécois qui, selon différents sondages, se révèlent les citoyens canadiens les plus respectueux des droits des minorités linguistiques, a déclaré M. Fortier.

Il a relevé deux problèmes majeurs au Québec, l'affichage et l'enseignement de la langue anglaise.

La question de l'affichage, outre sa très grande visibilité, est d'autant plus pressante qu'elle avait fait l'objet de promesses de la part du Parti libéral du Québec, a fait remarquer le commissaire.

Il a demandé au gouvernement du Québec de trouver une solution

acceptable à ce problème, en veillant à ce que les mesures adoptées visent la promotion de la langue française plutôt que la diminution des droits fondamentaux des Québécois anglophones.

M. Fortier a reconnu que les Anglo-Québécois disposaient d'un système d'éducation complet, mais il a affirmé que la baisse marquée des effectifs du secteur scolaire anglophone avait provoqué des fermetures d'écoles et des reorganisations, et qu'elle faisait craindre aux anglophones de perdre graduellement le contrôle de leurs écoles.

Pour régler ce problème, le commissaire a recommandé d'amender la loi, et même la Constitution, pour permettre l'établissement de commissions scolaires linguistiques plutôt que confessionnelles.

Enseignement

Dans son rapport, M. Fortier a beaucoup insisté sur la question de l'enseignement dans la langue de la minorité.

Le réseau de programmes et d'écoles à l'intention de la minorité francophone n'est pas complet, et il reste encore des enfants qui ne bénéficient pas d'un enseignement dans leur langue, a-t-il déploré.

Il a ajouté que six ans après l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, qui garantit aux minorités le droit de bénéficier d'un enseignement dans leur langue et de participer à la gestion de leurs écoles, les parents et les associations de communautés francophones hors du Québec étaient toujours devant les tribunaux dans l'espoir de jouir de ce droit.

Le commissaire a déclaré qu'à son avis, les dispositions linguistiques de l'Accord du lac Meech constituaient une honnête tentative

de s'attaquer à ce problème. Il a cependant ajouté que l'entente, sous sa forme actuelle, n'offrait pas un équilibre satisfaisant entre l'engagement général de protéger la dualité linguistique et le rôle particulier du

Québec dans la protection et la promotion de son caractère distinct.

La Fédération des francophones hors-Québec s'est montrée déçue du rapport du Commissaire aux langues officielles. Si elle a ap-

précié l'appui donné par M. Fortier au projet de loi sur les langues officielles, elle n'a guère apprécié les commentaires de M. Fortier sur l'ouverture des provinces aux besoins des minorités francophones.



M. D'Iberville FORTIER

LIQUIDATION 80%

DE NOS ÉCHANTILLONS DE PLANCHER ET SURPLUS D'INVENTAIRE À DES PRIX DÉRISOIRES, POUVANT ALLER EN BAS DU PRIX COÛTANT
4 JOURS SEULEMENT: 23, 24, 25 ET 26 MARS



Poussette landau
Silvercrest #905
16 avantages
Exemples:
roues pivotantes,
bras réversible, etc.
89⁸⁸

Chaise haute
siège moulé
#747 roulettes de
luxe détachables
57⁸⁸

Ensemble de douillette
3 MCX
— oreiller
— douillette
— contour
PRIX À PARTIR DE
47⁸⁸

VEUILLEZ NOTER QUE LES ILLUSTRATIONS PEUVENT DIFFÉRER

SOUVENT IMITÉ JAMAIS ÉGALÉ, L'IMBATTABLE

PLAN MISE DE CÔTE — CHARGEX — MASTER CHARGE — PLAN BUDGETAIRE

Le seul vrai spécialiste de meubles et accessoires pour enfants à prix d'aubaine

AUCUN PRIX N'EST DONNÉ PAR TÉLÉPHONE



245, 71e Rue Est.
CHARLESBOURG
(près Henri Bourasse) 628-3583

Youpi!!!
Voilà le printemps!

3 jours seulement!

20%
de rabais

sur un choix de vêtements
printaniers. Venez fêter le retour
du printemps avec nous.

Jeudi, vendredi et samedi
seulement.

BRISSOT

Place Ste-Foy Place Fleur de Lys Galeries Charlesbourg
Galeries Chagnon 1060 rue St-Jean

MAGNIFIQUE VUE PANORAMIQUE SUR LA VILLE ET LES LAURENTIDES

63 CONDOS
75 000\$
À PARTIR DE



Présentement en construction. Livraison mars et juillet 1988.

Nous pouvons vous offrir différents plans de financement et ce, même avec un léger comptant.

Architecte:
Celestino Garcia

Promotion spéciale de mars

Condo modèle à visiter. Venez constater sur place

Entre la ville et la campagne. À 15 minutes du Centre-Ville et des pentes de ski

8 modèles disponibles: 4 1/2 et 5 1/2 — 990 à 1 400 pi²

- Structure de béton armé
- Insonorisation et isolation supérieures
- 2 ascenseurs
- 2 balcons et 2 portes-patio par unité
- Stationnements intérieur et extérieur
- Chute à déchets

"Achetez dès maintenant votre condo! Nous nous occupons de votre maison ou de votre appartement".



Heures d'ouverture:
Lundi au vendredi: 13h à 19h
Samedi et dimanche: 11h à 17h



MAGDI SAYEGH



YVES BÉDARD

VENDU PAR MAGDI SAYEGH et ASS. Inc.
Courtier

622-8160
651-3572

9079, boul. du Jardin

À CHARLESBOURG

(face au Mont St-Aubert)

Projet de loi sur les langues officielles

Hnatyshyn réfute toutes les objections

♦ OTTAWA (PC) - Le ministre de la Justice Ray Hnatyshyn a rejeté une à une toutes les objections soulevées par des députés conservateurs d'arrière-ban à l'encontre du projet de loi sur les langues officielles.

par Marie TISON

Le ministre Hnatyshyn s'est présenté, hier, aux audiences du co-

mité législatif chargé d'étudier le projet de loi sans amendement à proposer, mais avec un discours répondant à toutes les inquiétudes exprimées publiquement par les députés d'arrière-ban au cours des dernières semaines.

Le vice-premier ministre Don Mazankowski avait déclaré que le gouvernement conservateur était prêt à accepter des amendements au projet de loi s'ils ne concernaient

que des détails, et non la philosophie même de cette législation. Il avait notamment fait mention de la possibilité de problèmes au niveau de la traduction et de la formulation.

Hier, M. Hnatyshyn a réaffirmé que le gouvernement accepterait des amendements s'ils visaient à clarifier et renforcer le projet de loi. Il a cependant soutenu qu'il n'y avait aucun problème de traduction, en dépit des différences de formes

existant entre les versions anglaise et française du projet de loi.

Il a expliqué que, contrairement à la pratique du passé, la rédaction d'un projet de loi était confiée à deux équipes de législateurs, une anglaise et une française, qui travaillaient parallèlement à partir des instructions du ministère de la Justice, ceci afin de respecter le principe de l'égalité des langues et de respecter le génie propre à cha-

que langue.

Évidemment, les versions finales ne correspondent pas mot pour mot, mais elles ont exactement la même portée juridique, a-t-il assuré.

Les députés d'arrière-ban s'étaient inquiété au sujet des différences entre les deux versions, notamment dans le domaine de l'administration de la justice.

Juges

Ils craignaient surtout que les juges de tous les tribunaux du pays, fédéraux ou provinciaux, ne soient obligés d'être bilingues.

M. Hnatyshyn a tenu à les rassurer. L'article 15, qui impose aux tribunaux autres que la Cour suprême de voir à ce que le juge comprenne les procédures sans interprétation simultanée, ne vise que les tribunaux fédéraux, comme la cour fédérale et les organismes quasi-judiciaires.

« Il ne s'agit pas d'une obligation imposée aux juges personnellement, a-t-il affirmé. Il s'agit plutôt d'une obligation institutionnelle incombant à la cour, et qui peut être rencontrée en assignant les juges qui parlent et comprennent le français ou l'anglais ou qui sont bilingues, aux procédures qui se tiennent en français ou en anglais ou dans les deux langues, selon le cas. »

Le ministre de la Justice a précisé que la Cour suprême du Canada ne comptait que neuf juges qui siégeaient par groupes de trois, cinq, sept ou neuf, et qu'une obligation de bilinguisme institutionnel signifierait pour eux une obligation de bilinguisme personnel, violant ainsi leurs droits fondamentaux.

Répondant à une autre inquiétude, il a affirmé que le recours à la cour fédérale prévu pour les personnes se sentant lésées dans leurs droits linguistiques, lorsque faisant affaire avec les institutions fédérales, n'était qu'une solution de dernier ressort. Auparavant, la personne lésée doit adresser une plainte au Commissaire aux langues officielles, responsable de l'instruction des plaintes et de la tenue des enquêtes. ■

Le Conseil de la langue française impatiente le PQ

♦ L'Opposition péquiste ne comprend pas comment il se fait qu'après 10 mois d'études, le Conseil de la langue française ne soit pas encore en mesure de faire connaître son avis sur la portée linguistique de l'accord constitutionnel du lac Meech.

par Michel DAVID

« C'est complètement inadmissible et relève d'une négligence grossière de la part de la ministre (Lise Bacon) », a déclaré, hier, à l'Assemblée nationale, le député de Taillon, M. Claude Filion.

« Est-ce qu'il y a eu des contacts entre le bureau de la ministre responsable de la loi 101 et le bureau du Conseil de la langue française concernant cet avis que nous étions censés recevoir en mai ou au début de juin 1987? », a demandé M. Filion, soupçonnant visiblement le gouvernement de retarder le plus possible cette étude « qui, probablement, viendra confirmer l'absence de portée de l'entente du lac Meech sur la protection linguistique au Québec ».

« En temps et lieu, quand j'aurai cet avis complet, je le fera connaître publiquement, a assuré Mme Bacon (...) On nous dit que nous aurons cet avis vers le mois de juin ».

Une étude détaillée

Le président du Conseil de la langue française, M. Pierre Martel, a expliqué au SOLEIL que la complexité des questions posées par Mme Bacon expliquait ce délai.

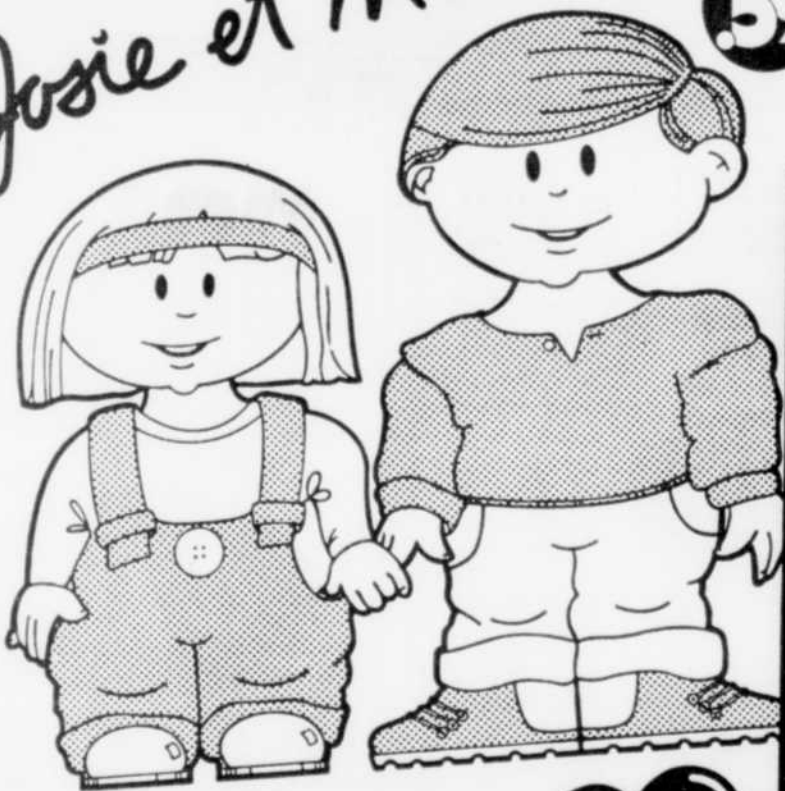
Mme Bacon avait d'abord sollicité l'avis du Conseil, le 21 mai 1987. Cette demande avait été précisée par lettre, le 28 mai. Le 17 septembre, Mme Bacon réclamait davantage de précisions. Elle posait dans sa lettre « des questions nombreuses, précises et assez détaillées », dont la teneur est cependant confidentielle. À aucun moment, on n'a fait pression sur le Conseil pour qu'il fasse trainer les choses, assure M. Martel.

Selon lui, le comité qui a été formé « travaille à un rythme normal », mais il s'agit d'un avis « qui demande plus d'études et de recherches », d'autant plus que le Conseil est bien conscient qu'il sera examiné à la loupe. Chose certaine, il sera « substantiel », promet M. Martel.

Le président du Conseil se dit incapable de dire avec exactitude quand l'avis sera remis à Mme Bacon. Le mois de juin, avancé par la ministre, constitue simplement une « période indicatrice ». ■

LA SÉCURITÉ EN S'AMUSANT!

LA SÉCURITÉ
avec
Josie et Mathieu 59



JEAN COUTU

JOSIE ET MATHIEU
invitent tous les petits
à l'apprentissage des
règles de sécurité
tout en s'amusant.



Pour chaque cahier vendu,
PJC Jean Coutu remettra
20¢ à Parents Secours,
organisme de prévention
auprès des enfants.

UNE
EXCLUSIVITÉ

JEAN COUTU

PARENTS-SECOURS QUÉBEC



© PPSQ 1988 MD

EN
COLLABORATION
AVEC



UNE
BONNE
IDÉE...



RÔTI DE LONGE
DE PORC
Bout des côtes

99¢ /lb 2,18^s/kg

EN
AMÈNE
UNE AUTRE...



PÂTES ALIMENTAIRES
PRIMO
Au choix
900 g

89¢

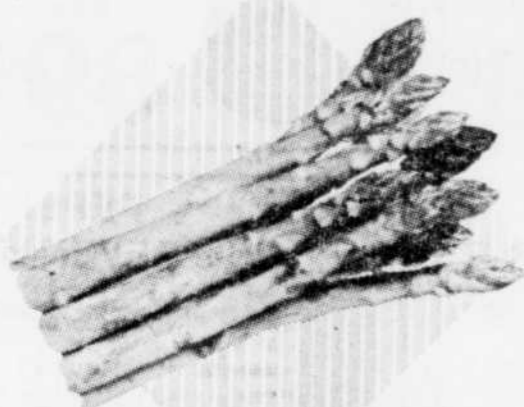
ET
UNE
AUTRE...



2 POUR
JUS DE TOMATES
AYLMER
540 ml

1,00\$

PUIS
UNE
AUTRE...



GROSSES ASPERGES
de la Californie
Produits des É.-U.
Canada no 1

1,39\$ /lb 3,06^s/kg

QUI EN
ATTIRE
UNE AUTRE...



CAFÉ INSTANTANÉ
STEINBERG
227 g

2,99\$

AINSI
QU'UNE
AUTRE...



JUS D'ORANGE
PUR CONCENTRÉ
SURGÉLÉ
ORCHARD KING
355 ml

99¢

ET
ENCORE
UNE AUTRE...



GÂTEAU À ÉTAGES
SURGÉLÉ
PEPPERIDGE FARM
Saveur au choix
369 g

99¢

...



SHAMPOING OU
REVITALISANT
FINESSE
Au choix
300 ml

1,99\$

ET DES
CENTAINES
D'AUTRES

!

Consultez votre circulaire Steinberg!

Prix en vigueur jusqu'au 26 mars 1988. Pas de vente aux marchands. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Le texte prévaut en tout temps. Il est possible que certains articles ne soient pas offerts dans tous nos supermarchés.

Elles sont fraîches, nos idées.

STEINBERG

Procès de l'ex-directeur de Robert-Giffard

Beausoleil faisait faire des enquêtes internes

« C'est à la demande du directeur de l'époque, Léo-Paul Beausoleil, que Marcel Gauthier, un employé permanent, a effectué des « enquêtes » au centre hospitalier Robert-Giffard. Marcel Gauthier ne donnait ses informations que verbalement, et seulement à Léo-Paul Beausoleil, qui le payait toujours en argent comptant.

par Louise LEMIEUX

Le procès de Léo-Paul Beausoleil, ex-directeur du centre hospitalier Robert-Giffard, accusé de fraude, de faux et d'usage de faux, s'est poursuivi hier et lundi, au palais de justice. Des 19 accusations pendantes contre M. Beausoleil, il n'en reste plus maintenant que 15. Hier, en effet, le juge Gérard Girouard, a rejeté quatre accusations de fabrication et d'usage de faux, faute de preuves suffisantes.

Chercher des informations

Amené devant le tribunal par

Caméras indiscreètes

OSHAWA (PC) - Des caméras de télévision à circuit fermé dissimulées dans les toilettes d'un grand magasin ont permis à la police d'Oshawa, hier, de porter des accusations d'indécence contre 36 hommes.

Les inculpés, dont les âges varient de 18 à 67 ans, devront comparaître en cour provinciale, le 14 avril.

Le surintendant Doug Bulloch a fait savoir que l'enquête a commencé le 7 mars, après que des cadres du magasin eurent rapporté à la police que des hommes commettaient des actes sexuels dans les toilettes.

M. Bulloch a révélé qu'au moins à une occasion, les actes indécents ont été commis en présence de mineurs.

Il y avait longtemps que les cadres étaient au courant de ce qui se passait aux toilettes et qu'ils essayaient d'y mettre fin, a noté M. Bulloch.

Le policier a ajouté que des enquêtes semblables auront lieu dans d'autres toilettes publiques de la ville, à environ 25 kilomètres à l'est de Toronto.

Nouveau procès réclamé contre Allan Gosset

MONTREAL (D'après PC) - Le ministère public a réclamé, lundi, en cour d'appel du Québec, un nouveau procès pour Allan Gosset, ce policier de la Communauté urbaine de Montréal qui fut acquitté, le mois dernier, d'une accusation d'homicide involontaire du jeune Noir, Anthony Griffin, sur un terrain de stationnement d'un poste de police de la métropole.

Le procureur de la Couronne, Me René de la Sablonnière, demande que cet acquittement soit cassé à cause des directives qu'a données au jury le juge André Trottier, de la cour supérieure.

Le ministère public conteste également le fait que le même juge a refusé d'admettre en preuve, durant le procès, les directives du service de la police de la CUM, en vigueur depuis le 27 mai 1985, à propos de l'intervention armée et l'usage de l'arme de service.

Le 11 novembre dernier, le policier Gosset a abattu, à l'entrée de la cour du poste 15, le jeune Noir âgé de 19 ans.

En accusant le policier d'homicide involontaire, la Couronne se réfère ici à deux des trois manières possibles de commettre ce délit, soit « par négligence criminelle » et, par ailleurs, par l'utilisation négligente, sans précautions, d'une arme à feu.

Au procès, la Couronne avait voulu établir cet usage « négligent » du revolver en faisant valoir notamment qu'il « est interdit » formellement aux policiers de Montréal, suivant les directives notées, de « faire usage de l'arme de service en signe d'avertissement ».

Le juge Trottier avait jugé impertinent à la preuve de la Couronne ce texte des directives. Me de la Sablonnière estime au contraire que le manquement à ces directives montrait le peu de « précautions à l'égard de la vie d'autrui » de la part du policier Gosset.

D'autre part, la Couronne reproche au juge Trottier d'avoir omis, dans ses explications aux jurés avant leurs délibérations, de définir ce qu'est une « utilisation négligente d'une arme à feu », en quoi cela se distingue de la « négligence criminelle » et comment peut être conçue en l'occurrence une « excuse légitime ».

Comme la cour d'appel ne peut « si jamais elle donnait raison à la Couronne - transformer un verdict d'acquiescement en un jugement de culpabilité, c'est un nouveau procès que réclame le ministère public. »

Me Mario Bilodeau, l'avocat de M. Beausoleil, M. Marcel Gauthier a révélé le plus naturellement du monde que de 1975 à 1982, il avait fourni des renseignements « seulement à M. Beausoleil, moyennant de l'argent ».

Et quel genre de renseignements fournissait-il ? lui a demandé le procureur de la Couronne.

« Je faisais des enquêtes sur des vols à Robert-Giffard; des vols d'essence, des vols au magasin général, des vols au laboratoire, aux cuisines », explique M. Gauthier au procureur de la Couronne, Me Serge Brodeur, ajoutant qu'il y avait des directeurs de l'hôpital qui

étaient au courant et qui ne faisaient rien. »

Marcel Gauthier, est à l'emploi du centre Robert-Giffard depuis 1970, à titre d'administrateur et de conseiller financier. Au cours des ans, il a été affecté à plusieurs secteurs du centre, passant de la gestion du laboratoire, au service des finances puis du service auxiliaire. Il a été « lynché » de Robert-Giffard, peu de temps après la destitution de M. Beausoleil, en mars 1983 : on l'a parachuté pour deux ans au CRSSS. De retour au centre Robert-Giffard, il a intenté un grief qu'il vient d'ailleurs de gagner. Il est à négocier son retour comme em-

ployé de Robert-Giffard.

De 1975 à 1982, en sus de son travail habituel, M. Gauthier allait donc à la cueillette d'informations. Cette recherche de renseignements l'amenaient parfois à inviter ses informateurs à manger au restaurant, souvent à faire de la filature. « Il y avait des sous-ministres d'impliqués, des politiciens, il y avait des problèmes d'homosexualité... »

M. Gauthier n'a pas eu le temps de détailler sa réponse, à cause d'une objection de l'avocat de la défense.

Il explique cependant, qu'il n'y avait aucun tarif fixe pour les ren-

seignements qu'il donnait à M. Beausoleil : « c'était jamais pareil, j'étais payé à coup de \$20 et de \$50.

Il estime à \$2,000 ses gains pour l'année 1982 en retour de son travail d'informateur. « J'ai été plus gourmand, je savais qu'il y en avait d'autres (informateurs) mieux payés que moi ».

Au juge qui lui demande si ce revenu supplémentaire a été consigné sur une formule « T4 » pour fins d'impôts, M. Gauthier répond sans rire qu'il n'était pas nécessaire de le déclarer puisque ses activités étaient considérées comme un « hobby » aux yeux de Revenu Québec, étant donné qu'elles lui rappor-

taient des sommes inférieures à 10 pour 100 de son salaire.

Marcel Gauthier a admis avoir des liens d'affaires avec Léo-Paul Beausoleil. Il a investi \$40,000 dans une compagnie d'immeubles dont l'ex-directeur est actionnaire avec quatre autres personnes.

Plaidoiries

Le juge Gérard Girouard tente d'y voir clair dans l'amas de documents déposés en preuve dans cette affaire. Plutôt que d'entendre la plaidoirie de chaque avocat, il préfère poser des questions à l'une ou l'autre des parties sur chacun des chefs d'accusation qui restent. L'exercice se poursuivra demain.

LES HALLES FLEUR DE LYS

chez **marché**

LES HALLES FLEUR DE LYS

OUVERT LE DIMANCHE
BIÈRE - VIN - SERVICE À L'AUTO
527-7885

YOGOURT DELISLE
Aux choix
500 ml
99¢

MAÏS CRÈME OU GRAINS NIBLETS
284 ml
POIS LESIEUR 1-2
199 ml
59¢

NOURRITURE POUR CHIENS PEP
Saveurs assorties
723 g
59¢

CROUSTILLES YUM YUM
200 g Assorties
99¢

FROMAGES TRANCHÉS SCHNEIDERS
Assortis 500 g
2 89\$

GHERKINS Oignons surs ou sucrés
HABITANT
375 ml
1 99\$

SOUPE CAMPBELL
CRÈME DE CHAMPIGNONS ou CRÈME DE CELERI
284 ml
2/99¢

MOUTARDE SCHWARTZ
500 ml
89¢

SAUCE POUR SANDWICHS CHAUD
BOVRIL
Bte 3 env.
59¢

TARTINAGE Noisette et chocolat
NUTELLA
460 g
2 79\$

EAU MINÉRALE MONTCLAIR
750 ml
69¢

PEPSI, SEVEN UP
Régulier ou Diet
2l
99¢

OEUF
Calibre moyen
Catégorie A
99¢

OLIVE MANZANILLA
UNICO
375 ml
1 59\$

TOAST MELBA GRISSOL
Rég. sans sel
400 g
1 99\$

DÉTERGENT LIQUIDE MIR
Vaisselle
2 x 750 ml
1 99\$

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Spéciaux valides du 23 au 27 mars 1988.

Boucherie La Bonne Coupe Inc.

ROSBIF FRANÇAIS intérieur de ronde	3 98\$ lb 8 77\$ kg	POULET DE GRAIN frais 3 à 4 lb	1 98\$ lb 4 37\$ kg
FONDUE CHINOISE noix de ronde	3 98\$ lb 8 77\$ kg	CUISSES DE POULET fraîches avec dos	78¢ lb 1 72\$ kg
TOURNEDOS FRAIS petit	3 98\$ lb 8 77\$ kg	POITRINES DE POULET désossées fraîches	5 88\$ lb 12 97\$ kg
SAUCE À SPAGHETTI Roy 500 ml	2 48\$ ch.	SAUCISSE ROY fraîche porc et boeuf	2 38\$ lb 5 25\$ kg

Super Spécial

LONGE DE BOEUF COMPLÈTE
(longe de T-bone)
boeuf Canada cat. A
2 98\$
lb
6 57\$
kg
PRÉPAREZ VOTRE ÉTÉ POUR LE BARBECUE!



Larbofruit

RAISINS RIBIER Produit du Chili	98¢ lb	CAROTTES Produit du Québec	88¢ Sac 5 lb
ORANGES SUNKIST Grosneur 138 Sans pépins	1 78\$ 12 pour	CÉLERI Produit des E.-U. Grosneur 24	58¢ ch.
KIWIS Grosneur 42	98¢ 5 pour	CONCOMBRES Sans pépins (longs)	88¢ ch.

À Chicoutimi Gilles Simard fait maintenant face à un double meurtre

♦ Carol Laprise, de Chicoutimi, poignardé en même temps que Cyrille Girard qui est mort sur le coup, est mort, à l'hôpital de Chicoutimi, hier matin. Il était âgé de 39 ans.

par Lucien LATULIPE

Le présumé auteur de ces deux meurtres serait Gilles « Fillette » Simard, âgé de 38 ans et domicilié à Saint-Fulgence, qui a aussi été accusé de tentative de meurtre sur Joanne Murray, âgé de 32 ans, de Chicoutimi également.

Le double meurtre s'est déroulé chez Cyrille Girard, au 1830, boulevard Tadoussac, vers 9h, dimanche matin, et, selon la police de Chicoutimi, un règlement de comptes en serait le mobile.

Simard, un ex-motard du club les Missiles, soupçonnait Laprise de l'avoir « vendu » et il le lui aurait de nouveau reproché, samedi soir, avant de se rendre chez Cyrille Girard où s'est déroulé le drame, dimanche matin. C'est en voulant s'interposer que Girard a été atteint de plusieurs coups de couteau.

Complot pour l'importation de 10 kilos de cocaïne Enquête préliminaire des deux cabaretiers montréalais, vendredi

♦ MONTREAL (PC) - Les deux cabaretiers montréalais accusés de complot pour l'importation de 10 kilos de cocaïne au Canada subiront, vendredi, leur enquête préliminaire en cour des sessions de la paix du palais de justice de Montréal.

Le juge Jean-Paul Dansereau a refusé d'accorder la libération sous cautionnement aux deux prévenus d'ici la tenue de cette enquête.

Fernand Greco et Mario D'Aquin, respectivement âgés de 39 et 47 ans et tous deux membres du conseil d'administration du bar Super-Sexe, un établissement de danseuses nues du centre-ville de Montréal, resteront donc en détention jusqu'à la fin de leur enquête préliminaire.

Tous deux se sont rendus eux-

mêmes à la Sûreté du Québec qui les recherchait à la suite de l'arrestation, par les douaniers américains, d'un présumé complice, Yves Saint-Arneault, un ancien employé du Super-Sexe, alors qu'il s'appretait à rentrer au Canada il y a maintenant plusieurs jours.

Les douaniers découvrirent, dissimulés dans l'automobile de Saint-Arneault, dix kilos de cocaïne d'une valeur marchande d'environ \$7.5 millions.

Saint-Arneault est actuellement détenu aux États-Unis où il subira son procès relativement à cette affaire.

Preuve terminée

D'autre part, la Couronne a terminé, hier, sa preuve au procès de cinq Montréalais accusés de complot et d'importation de cinq tonnes

de haschisch d'une valeur sur le marché d'environ \$100 millions en provenance de l'Afghanistan via l'Union soviétique.

Ce précieux stock avait été amené au Canada, en août dernier, à bord d'un navire soviétique et c'est grâce à la collaboration des autorités policières de Moscou que la Gendarmerie royale du Canada a pu y mettre la main.

Les cinq personnes accusées sont Richard Gervais, Domenico Franco Sciuila, Francesco Dellacio,

Jean Poupart et Serge Boulet.

L'un des témoins les plus intéressants a été le directeur des douanes de Moscou, Andrei Privalov, qui a expliqué les détails de la collaboration entre les autorités soviétiques et canadiennes après la découverte, durant le mois de mars de l'année dernière, en URSS, de quatre conteneurs dans lesquels se trouvait la drogue destinée au Canada.

Aujourd'hui, les avocats des accusés doivent commencer à faire entendre leurs témoins.

EN BREF...

■ **Piéton tué** - Un Septilien a été tué par une auto, vers 18h30, hier, au croisement des rues Gamache et Napoléon. La police de Sept-Îles qui doit révéler le nom de la victime, aujourd'hui seulement, a précisé qu'il s'agissait d'un piéton et que l'enquête se poursuivait pour établir les circonstances de la tragédie.

■ **Vol à Québec** - La Coopérative funéraire de la Falaise s'est fait voler le dépôt en argent qu'une employée allait porter à la Caisse populaire de Québec-Est, située au croisement des rues de l'Église et Saint-François, à Québec. Le vol qualifié a été commis vers 11h15, lundi matin, par un individu qui a bousculé la plaignante pour s'emparer de l'argent et s'éloigner ensuite à pied. En faisant part de ce vol, hier, la police de Québec ne mentionnait aucune arrestation.

■ **Corps repêché** - Le corps de Terry Lessard qui a péri dans le fleuve, à Mutton Bay, a été repêché, dimanche. Agé de 21 ans et demeurant à Saint-Augustin de la Basse-Côte-Nord, le jeune homme s'était noyé, la veille, en circulant sur la glace qui a cédé sous le poids de sa motoneige. Ses compagnons ont tenté de le sauver, mais ce fut peine perdue. La Sûreté du Québec fait enquête pour le coroner de ce district.

CLINIQUE DE VARICES
Docteurs NADEAU, COUTURE
et associés

2145, CHEMIN STE-FOY
STE-FOY, QUE. G1V 1S1
TEL.: (418) 687-1816

OMNIPRATICIENS
TRAITEMENTS DE
VARICES-COUPEROSE

SKF

ROULEMENT À BILLES
ET À ROULEAUX



COMPAGNIE
GBS
GENERAL
BEARING SERVICE INC.

473, Dorchester sud, Qué.
Tel. 529-9088
Télex: 051-3516

INCROYABLE

Tous nos livres en
magasin sont

réduits de

20% à 50%*

également sur toute la papeterie

* En vigueur sur la marchandise à prix régulier

Venez vite faire vos provisions car la
vente se termine le 26 mars 1988.

Librairie Barneau

- Place Laurier
- Galeries de la Capitale
- Place Québec
- Halles de Ste-Foy
- Galeries Chagnon
- Rue Buade Vieux-Québec

MANNEQUIN Place Québec GRANDE VENTE

Groupe de
ROBES 39\$
jusqu'à 250\$

Groupe de
JUPES 9\$ à 39\$
jusqu'à 220\$

Groupe de
GILETS 9\$ à 49\$
jusqu'à 180\$

TOUTE NOTRE COLLECTION PRINTEMPS-ÉTÉ DÉJÀ EN MAGASIN

Toutes ventes finales



Dans la lumière printanière,
une mode se dessine à la
Boutique Simone Paris.

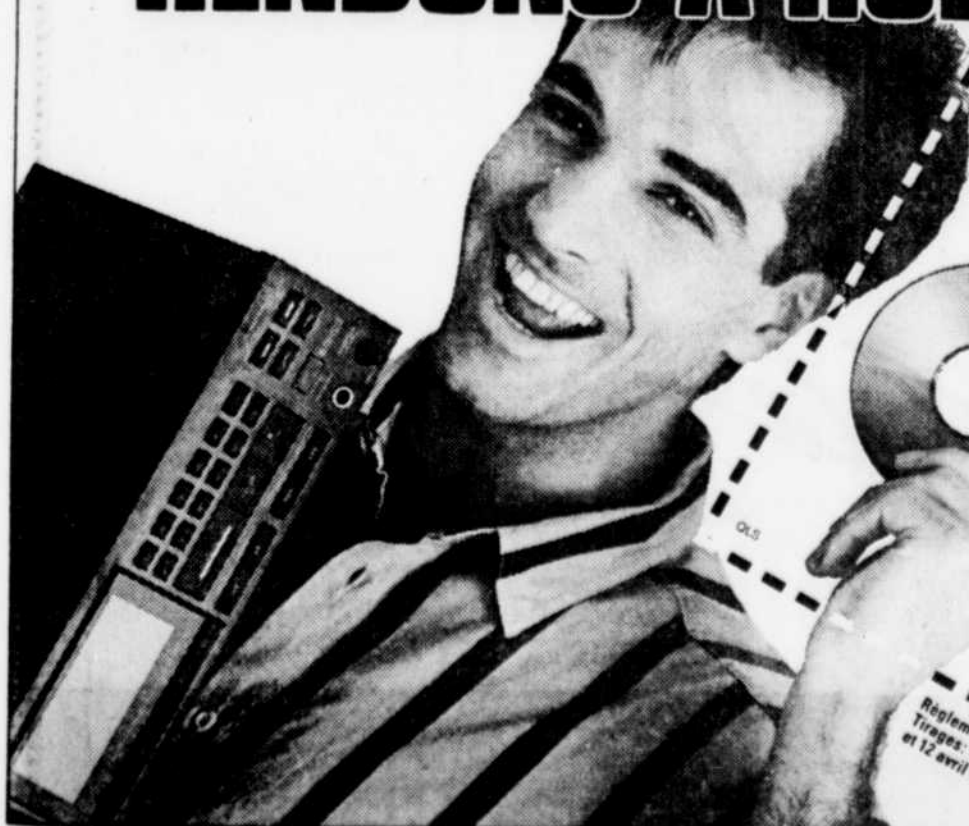
Personnalisez le classique par une note novatrice et choisissez
des maintenant votre image de femme élégante et séduisante.

Simone Paris

LE PRÊT-À-RAVIR

2646, CHEMIN STE-FOY, PLACE CORANIT, STE-FOY
656-1902

RENDONS À ROBERT...



CHANTEZ
GAGNANT!

Courrez la chance de gagner UN DES 8 LECTEURS
675 à chacun ou UN DES 8 PRIX DE 1 000 \$
EN ESSENCE "PAS DE PROBLÈME!" ESSO en
demandant au LASER MITACHI (valeur au détail de
habitation ou automobile Belair, sans aucune
obligation d'achat de votre part.

Je désire une soumission pour une
ASSURANCE HABITATION
BELAIR.

Je désire une soumission pour une
ASSURANCE AUTOMOBILE
BELAIR.

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

Envoyez à

Compagnie d'Assurances Belair

780, avenue de Brabant

Ste-Foy (Québec)

G1X 3V9

Règlements dans les succursales
Tirages: 12 août 1988
et 12 avril 1989

SON LASER!

Ce jour-là, Robert s'est fait voler son lecteur au laser, sans parler d'autres biens personnels. Il était insulté! Heureusement, grâce à l'efficacité de Belair, il a pu le remplacer sans problème.

Alors, pour assurer votre habitation et votre auto, appelez vite Belair.

658-2350
ET ZIP! C'EST RÉGLÉ!

BELAIR
COMPAGNIE D'ASSURANCES

Succursales à Charlesbourg, Lévis et Ste-Foy.

Conseils des commissions scolaires

Les parents ne veulent pas du droit de vote

Les parents du Québec ne veulent pas du droit de vote aux conseils de commissaires des commissions scolaires, que leur confère le projet de loi 107 sur l'instruction publique.

par Richard HÉNAULT

Lors de leur assemblée générale, la fin de semaine dernière, les membres de la Fédération des comités de parents de la province de Québec se sont prononcés à 80 pour

100 contre le droit de vote de leurs représentants aux conseils de commissaires. Les parents avaient déjà manifesté leur réticence à ce sujet au ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, avant même que ce dernier présente son projet de loi.

Le président de la fédération, M. Henri Gervais, a expliqué au SOLEIL que les parents, parce qu'ils ne sont pas élus au suffrage universel, considèrent impossible d'être liés à la solidarité d'un groupe de commissaires donne, tel qu'il se doit

quand un vote est pris. « De plus, a mentionné M. Gervais, nous n'avons pas un rôle d'administrateurs. Nous transmettons plutôt de l'information et il nous suffit d'être consultés par les administrateurs. » Selon le président de la FCPQ, le ministre Ryan aurait déjà mentionné qu'il ne tient pas mordicus à conférer le droit de vote aux parents.

Les parents entendent faire valoir leur position en commission parlementaire qui doit débiter en

mai. Ils exposeront en outre leur volonté que l'existence des comités d'école demeure obligatoire. Ils se sont prononcés à 98 pour 100 en faveur de leur maintien, ce week-end.

Le projet de loi du ministre Ryan rend les comités d'école facultatifs mais oblige la formation de conseils d'orientation dans chacune des écoles. Formes d'enseignants, de professionnels, de représentants du personnel de soutien, d'élèves (au secondaire) et de parents, les

conseils d'orientation devront accorder au moins autant de voix à ces derniers qu'à tous les autres représentants réunis.

La création de comités d'orientation obtient la faveur des parents qui se sont prononcés à 95 pour 100 en ce sens. Ils ont également donné leur approbation à l'existence des différents comités de la commission scolaire prévue dans le projet de loi.

Dans une proportion de 90 pour 100, les parents ont par ailleurs manifesté leur désir que les

comités exécutifs des commissions scolaires soient obligatoirement maintenus. Le projet de loi rend en effet leur formation facultative et toutes leurs décisions devraient être entérinées par les conseils de commissaires.

Enfin, encore dans une proportion de 90 pour 100, les délégués à l'assemblée des comités de parents se sont montrés favorables à la déconfessionnalisation des commissions scolaires et à un nouveau découpage de leurs territoires en commissions linguistiques.

VENTE AVANT PÂQUES



Pour accueillir en beauté la nouvelle saison, Laliberté vous offre des spéciaux printaniers dans la majorité de ses rayons.

D A M E S



50%

SUR UNE SÉLECTION DE BLOUSONS ET VESTONS DE CUIR. Grandeurs et couleurs désassorties. Modèle illustré non disponible.

SUR UNE SÉLECTION D'IMPERS ET DE MANTEAUX DE FIN LAINAGE. Impers: tailles petites, régulières et demi-tailles. Manteaux: tailles petites et régulières.

20%

SUR UNE SÉLECTION DE COORDONNÉS ET ROBES. Gr.: petites, régulières et demi-tailles.

ACCESSOIRES

20%

SUR TOUS LES CHAPEAUX DE PAILLE ET DE TISSUS DE LA SAISON.

Au deuxième plancher.



20%

SUR TOUS LES SACS À MAIN DE LA SAISON. Aux premier et deuxième planchers.

SUR TOUS LES SOULIERS DE LA SAISON, POUR DAMES.

COSMÉTIQUES

15%

SUR TOUS LES PARFUMS, COSMÉTIQUES ET PRODUITS DE SOINS.

4 DERNIERS JOURS

POUR PROFITER DE LA PROMOTION 5^e ANNIVERSAIRE AU RAYON DES COSMÉTIQUES. En plus du 15% de rabais sur tous les produits de beauté, nombreux cadeaux remis à l'achat de produits de marques renommées.

LINGERIE

25% SUR UNE TRÈS BELLE SÉLECTION DE MAILLOTS DE BAIN POUR DAMES.

20% SUR TOUTES LES ROBES DE NUIT POUR DAMES.

MULTIDÉCOR



30%

SUR UNE VASTE SÉLECTION DE COUVRE-LITS.

30% SUR UNE SÉLECTION DE TISSUS À RIDEAUX SUR COMMANDE. Jusqu'au 31 avril.

50% SUR UNE SÉLECTION D'ENSEMBLES DE DRAPS DE MARQUE SPRING MAID. Choix de fine percale. Variété de modèles dans les grandeurs: simple, double, reine, roi.

H O M M E S



20%

SUR TOUS LES IMPERS DE LA SAISON.

20%

SUR TOUS LES BLOUSONS DE LA SAISON.

50%

SUR UNE SÉLECTION DE CHAUSSURES POUR HOMMES.

E N F A N T S

20%

SUR TOUS LES ENSEMBLES DE JOGGING À PRIX RÉGULIER. Grand choix de modèles et couleurs. Gr.: fillettes et garçonnets 2 à 6 ans X. Fillettes 8 à 14 ans. Garçons 8 à 16 ans.

laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC, 525-4841